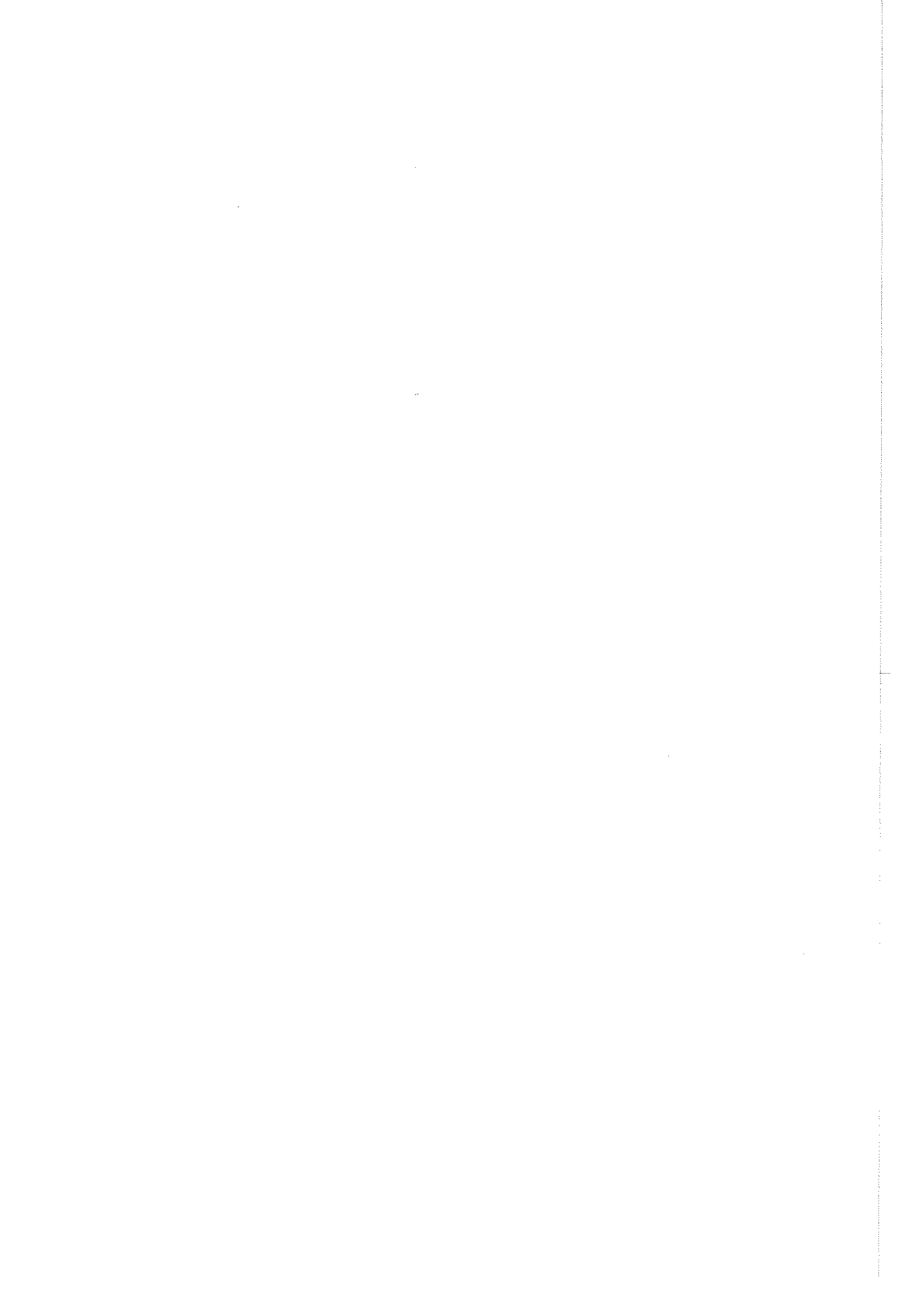


**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
Réunion du 27 mars 2006**



S O M M A I R E

Pages

Allocution de Monsieur le Président du Conseil Général 13

QUESTURE

Délégation de pouvoir donnée au Président du Conseil Général
pour réaliser les lignes de trésorerie 16

ACTIONS DE SANTE, PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES

Minimum de ressources laissé à la disposition des personnes handicapées
accueillies dans des établissements 17

COLLEGES ET ETABLISSEMENT SCOLAIRES DU 1^{er} DEGRE

Sectorisation du recrutement des collèges 19

RESSOURCES HUMAINES

Créations et transformations de postes 23

Maintien en fonction de contractuels 25

Besoins en effectifs au titre de la gestion des Etablissements Publics
Locaux d'Enseignement 27

FINANCES ET MOYENS

Ajustement de l'Actif du Département – Budget Principal et Budgets annexes..... 28

Taux d'imposition de l'année 2006..... 30

DECLARATION, VŒUX ET MOTIONS

Titre de citoyen d'honneur de la Gironde conféré à Monsieur Aristide de Sousa Mendés
en devoir de mémoire et de reconnaissance 46

Motion relative à l'hôpital Jean Hameau d'Arcachon
et à la sauvegarde des hôpitaux de proximité girondins..... 47

Motion relative à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Gironde.....	52
Motion relative à la situation des Fonderies du Bélier	54
Motion relative à la situation de la Sogerma.....	56
Motion relative au Contrat Première Embauche	62

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 27 MARS 2006

Après-midi



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 27 MARS 2006

Après-midi

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. Pierre AUGÉY, Pierre BARRAU, Jean-Jacques BENOIT, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Jean-Pierre CHALARD, Yves d'AMECOURT, Michel DARGUENCE, Alain DAVID, Hervé De GABORY, Mme Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Philippe DUBOURG, Bernard DUSSAUT, Mme Martine FAURE, MM. Jacques FERGEAU, Nicolas FLORIAN, Yves FOULON, Bernard GARANDEAU, Christian GAUBERT, Jean-Marc GAÜZERE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Sébastien HOURNAU, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAMAISON, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Vincent LIMINIANA, Pierre LOTHAIRE, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Alain MAROIS, Guy MARTY, Jacques MAUGEIN, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Alain PERONNAU, Philippe PLISSON, Jean-François REGERE, Alain RENARD, Gilles SAVARY, René SERRANO, Jean TOUZEAU, Guy TRUPIN, Pierre YERLES.

Excusés : MM. Bernard CASTAGNET, Gérard CESAR, Jean DARREMONT, Mme Michèle DELAUNAY, MM. Stéphan DELAUX, Michel DUCHENE, Bernard FATH, Michel FROUIN, Daniel JAULT, Jacques RESPAUD, Guy RIFFAUD, Jean-Pierre SOUBIE, Dominique VINCENT.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT

M. LE PRÉSIDENT :

Mes Chers Collègues,

Notre session plénière d'aujourd'hui s'inscrit dans le calendrier budgétaire propre à notre institution, puisqu'il s'agit de fixer ensemble les taux d'imposition de cette année 2006. Cependant, le contexte social et économique dans lequel nous nous trouvons, ne peut nous

laisser indifférents. Pour l'heure, et pour une immense majorité de nos concitoyens, la situation se résume par un mot : précarité. Précarité pour des millions de nos compatriotes au RMI ou au chômage, cantonnés dans des contrats courts, ou bien dotés d'un emploi, mais qui ne peuvent plus en vivre. Précarité pour des centaines de milliers de familles qui ne trouvent pas à se loger décemment, parce que les loyers explosent et que les logements bon marché manquent.

Comment accepter dans ces conditions le Contrat Première Embauche pour les jeunes ? Près de 70 % des Français sont favorables au retrait de ce contrat destiné aux moins de 26 ans. Le mouvement anti CPE ne s'essouffle pas. Comment sortir d'une crise sociale aussi forte ? Il n'y a qu'un seul moyen, retirer le CPE et ouvrir un vrai dialogue avec les organisations syndicales, les organisations étudiantes sur l'emploi des jeunes. Il faut arrêter de jouer avec le feu.

Concernant nos collectivités territoriales, et plus particulièrement notre Département, les nouvelles du front de la décentralisation – acte II – sont inquiétantes. L'État devient le débiteur numéro 1 de notre Département. La dette s'élève aujourd'hui à 23 millions d'euros ! Le travail de l'Observatoire des transferts de compétences permettra de préciser ce chiffre.

S'agissant de l'objet de la réunion de ce jour, sachez que les bases de l'imposition 2006 ne nous ont été notifiées que le 10 mars, il n'y a guère plus de quinze jours. Vous imaginez, et certains d'entre vous l'ont vécu de près au sein de la Commission des Finances, combien il est difficile de travailler dans de telles conditions, de bâtir un exercice budgétaire solide et cohérent.

Vous vous souvenez aussi que lors de l'adoption de notre budget 2006, nous avons choisi d'appuyer notre Budget sur le respect par l'État de la compensation intégrale des nouvelles charges transférées, sur une confiance très mesurée, qui nous a conduits à envisager une stratégie financière, faisant jouer notamment à l'emprunt un rôle d'amortisseur des risques encourus... Il s'agissait bien de bâtir un exercice budgétaire nous permettant de préserver nos grands équilibres, et de ne pas retarder les chantiers nécessaires à la modernisation de la Gironde...

Or, à l'heure où nous nous retrouvons, si le brouillard se dissipe quelque peu, c'est pour nous montrer, comme je viens de vous le dire il y a quelques instants, que le Gouvernement est un mauvais payeur et que les participations de l'État ne seront pas celles attendues ! Le manque à gagner pour l'ensemble des départements français, entre les sommes versées au titre du RMI et l'encaissement de la TIPP, s'élève à 1 milliard d'euros...

Devant les interrogations répétées du Président de l'Association des Départements de France, notre collègue, Claudy Lebreton, le Premier Ministre a laissé entendre que ce serait plutôt une enveloppe de 400 M€ qui pourrait être débloquée... On est loin du compte !

Si nos collectivités locales, toutes familles politiques confondues, se montrent inquiètes d'être soumises à la baisse de la TIPP, il nous a été répondu que pour 2005 et 2006 il nous fallait attendre encore un peu et que l'on verrait bien comment résoudre ce manque à gagner, lors de la préparation de la Loi de Finances 2007 ! Voilà la situation dans laquelle nous nous retrouvons, aujourd'hui !

Au mois de décembre dernier, au titre de l'exercice 2006, nous avons inscrit un produit fiscal nécessaire à l'équilibre de notre Budget Primitif de 419 M€, dont 23,82 M€ au titre des allocations compensatrices. Il convient donc, au vu des données relatives aux bases et aux allocations compensatrices, de fixer le taux d'évolution de la fiscalité départementale pour 2006. Nous prévoyons ainsi une augmentation moyenne des taux de l'ordre de 4,2 %, proche de nos prévisions de décembre qui se situaient autour de 4 %. Nous choisissons une hausse très légèrement supérieure à nos premières évaluations, face aux compensations qui s'avèrent inférieures à celles que nous attendions. Cette décision situe la Gironde dans la moyenne des départements de la même importance... Dois-je ajouter que pas moins de vingt-deux départements feront progresser leur fiscalité de plus de 7 %, voire pour certains d'entre eux une évolution à deux chiffres !

Un mot sur la prochaine réforme de la Taxe Professionnelle qui ne sera pas sans conséquence sur les ressources de notre collectivité. En effet, à compter de 2007, les entreprises seront assurées que le montant de leur cotisation de TP n'excèdera pas 3,5 % de leur valeur ajoutée. Il appartiendra aux collectivités locales, par le biais d'un mécanisme dit du "ticket modérateur ou refacturation" d'assumer leur part du dégrèvement correspondant aux hausses de taux par rapport au taux de référence. Dans l'application de cette réforme, la première facturation aura lieu en 2007, et d'ores et déjà nous aurons à rembourser 3,8 M€ au titre de la seule hausse des taux 2006... Un état de fait qui explique notre modération en terme de hausse de la Taxe Professionnelle, car il s'agit de ne pas reporter à terme sur les ménages un impôt que ne paieraient plus les entreprises.

Nous sommes tous d'accord pour dire ici que la fiscalité locale mérite une réforme d'ampleur, mais je ne suis pas sûr que ce qui se passe pour la Taxe Professionnelle soit un exemple à suivre ! L'augmentation mesurée des taux ne correspond même pas à la progression de nos charges obligatoires ! Je citerai, pour faire bref, l'alourdissement de nos dépenses d'aide sociale avec la prestation de compensation du handicap, le programme des dépenses liées à l'APA et au RMI ou encore à de nouveaux transferts de compétences. Ainsi tous les Conseils Généraux, quelle que soit leur majorité, sont contraints, pour trouver des ressources, de jouer sur la fiscalité.

Nous sommes pris en tenaille par un Gouvernement qui prône "la croissance zéro" de la dépense publique, y compris locale, et ne rembourse pas les sommes avancées par nos collectivités à l'État au titre de compétences incomplètement financées. Pourrions-nous continuer à intervenir dans des domaines où notre intervention, si elle n'est pas obligatoire, est fondamentale pour l'avenir de nos territoires ? La question se pose.

Je vais maintenant donner la parole aux divers rapporteurs. Nous aurons l'occasion de débattre de ce que je viens de dire. Puis Yves Lecaudey reviendra dans le détail sur la présentation de notre politique fiscale pour 2006.

DOSSIER (Q) 1

DELEGATION DE POUVOIR DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR REALISER LES LIGNES DE TRESORERIE

Rapporteur : Jacques MAUGEIN

Mesdames, Messieurs,

L'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 18 a élargi le champ de délégation au Président, à la réalisation des lignes de trésorerie en complétant l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales, CGCT, et ce à compter de l'exercice 2006.

En conséquence, il nous est demandé de bien vouloir déléguer au Président la possibilité de réaliser des lignes de trésorerie, sur la base d'un montant maximum de 100.000.000,00 €, et de passer à cet effet les actes nécessaires pour la durée de son mandat.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois, la commission propose l'amendement suivant :

Lors de notre réunion du 16 décembre 2005, nous avons donné délégation au Président du Conseil Général, conformément aux termes de l'article 10 de cette loi inséré au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.3221-11), pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée jusqu'à 211.000 € HT.

Le décret n° 2005-1737 du 30 décembre 2005, modifiant les seuils mentionnés dans le code des marchés publics publié au J.O n° 304 du 31 décembre 2005, arrondit les seuils communautaires, et à compter du 1^{er} janvier 2006 les seuils mentionnés dans le code des marchés publics sont révisés. Pour les marchés à procédure adaptées le seuil est fixé à 210 000 € HT.

En conséquence, il convient de modifier en ce sens notre délibération initiale du 16 décembre 2006.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**MINIMUM DE RESSOURCES
LAISSE A LA DISPOSITION DES PERSONNES HANDICAPEES
ACCUEILLIES DANS DES ETABLISSEMENTS**

Rapporteur : Bernard GARANDEAU

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 juin 2000, notre assemblée adoptait son Règlement Départemental d'Aide Sociale en faveur des personnes âgées et des personnes adultes handicapées, définissant les règles selon lesquelles sont accordées les prestations d'aide sociale relevant du Département.

Dans ce cadre, il a ainsi été créé une prestation spécifique permettant de laisser à disposition des personnes handicapées, bénéficiaires de l'aide sociale, un minimum de ressources pour qu'il puisse prendre en charge leurs frais de mutuelle.

Depuis la parution du décret n° 2005-725 du 29 juin 2005, en vigueur au 1er juillet 2005, ce minimum de ressources a été sensiblement augmenté ; la personne hébergée en établissement pouvant disposer désormais chaque mois de revenus minimum compris entre 179.85 € à 299.75 €, selon si elle travaille ou pas (antérieurement compris entre 71.88 € à 179.70 €).

En conséquence, la disposition du Règlement Départemental d'Aide Sociale, instaurant la participation du Département aux frais de mutuelle ne se justifiant plus, elle peut être supprimée, et il nous est demandé d'abroger l'article 327 du Règlement Départemental d'Aide Sociale

**AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES,
PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR
LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Guy TRUPIN :

Si j'ai bien compris, le système ancien de 10 % est abrogé et on passe à un système nouveau que vous fixez, je n'ai pas compris si c'est au maximum à 179,70 € ou bien au minimum.

Bernard GARANDEAU :

Il s'agit, mon cher collègue, de sommes qui ont été portées à titre indicatif. Les sommes de revenu minimum comprises entre 179,85 € à 299,75 € dépendent si la personne est en établissement et travaille ou ne travaille pas.

Guy TRUPIN :

Ce n'est plus 10 % ?

Bernard GARANDEAU :

Ce n'est plus 10 %.

Pierre YERLES :

Je voudrais préciser que le montant indiqué par notre ami Bernard Garandea, les 10 %, sont absolument indispensables parce que les jeunes en établissement qui ne travaillent pas ont besoin de cette somme pour pouvoir vivre, s'équiper, s'habiller et sortir. En conséquence, le montant est tout à fait raisonnable concernant cette allocation.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

SECTORISATION DU RECRUTEMENT DES COLLEGES

Rapporteur : Alain MAROIS

Mesdames, Messieurs,

Depuis les premières lois de décentralisation, le Département a en charge la construction et le fonctionnement des collèges.

La récente loi 2004-809 du 13 août 2004 vient élargir cette responsabilité, en confiant au Département le soin du traitement de la restauration et de l'entretien ainsi que la gestion des personnels TOS. De plus, dans son article 81, elle précise que le Conseil Général arrête, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves.

L'affectation des élèves dans les collèges publics reste toutefois de la responsabilité des autorités compétentes de l'Etat, en l'occurrence de l'Inspecteur d'Académie pour les élèves inscrits dans les collèges publics.

Monsieur le Président nous propose de fonder cette politique de localisation, de sectorisation et d'adaptation des collèges publics départementaux sur les notions de mixité sociale et d'équilibre du territoire girondin, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.

Afin de déterminer le secteur de recrutement des collèges girondins, après analyse par les services de l'Inspection académique, et avant toute décision, une consultation nécessaire avec les maires, le ou les conseillers généraux concernés, les principaux des établissements, les organisations représentatives des parents d'élèves, sera organisée.

Au vu de cette consultation, la proposition de sectorisation scolaire qui sera soumise pour avis, conformément à la loi, au Conseil Départemental de l'Education Nationale, sera élaborée. Puis cette proposition sera soumise pour avis à la Commission collèges élargie au(x) conseiller(s) général ou généraux concerné(s). A l'issue de cette procédure, les mesures concernant les secteurs de recrutement des collèges seront proposées au vote de la Commission Permanente du Conseil Général.

En conséquence, il nous est demandé :

- d'approuver les orientations telles que définies ci-dessus,
- de déléguer à la Commission Permanente le soin d'arrêter les mesures relatives à la sectorisation scolaire du recrutement des collèges publics girondins.

AVIS DE LA COMMISSION COLLEGES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 1^{ER} DEGRE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Nicolas FLORIAN :

On votera cette délibération, elle va dans le bon sens, et de plus vous avez bien précisé que les maires, les conseillers généraux concernés seront consultés. Simplement nous attirons l'attention de chacun sur les pressions que l'on va subir en terme de lobbying des uns et des autres, à partir du moment où tout sera déblayé en amont avec le concours de chacun ; mais j'imagine qu'il faudra d'ores et déjà se préparer à quelques rencontres avec des représentants de parents d'élèves, des maires ou des élus. C'est une compétence qui ne peut que favoriser l'aménagement du territoire et la responsabilisation de chacun, ce qui est une bonne chose.

M. LE PRESIDENT :

C'est vrai qu'il faudra se concerter entre nous, afin d'avoir toutes les informations car cela devient compliqué.

Guy TRUPIN :

Ce qui vient d'être dit, je crois que chacun d'entre nous le partage, et j'ai noté dans cette délibération, pour avoir déjà été au feu de la rampe en ce qui concerne la sectorisation dans le canton de Créon, que l'on dit : "avant toute décision on consultera". Je pense que l'essentiel est là. Il ne faut pas donner des décisions avant qu'il y ait une très large concertation avec les différents responsables, qu'ils soient de l'Education Nationale ou des élus ou des parents d'élèves. Les problèmes que nous avons eus, qui ne sont pas totalement terminés, viennent du fait que les décisions ont été annoncées avant la concertation, alors qu'il fallait faire l'inverse.

Pierre AUGÉY :

Je suis entièrement d'accord sur le fond. Je voudrais que l'on puisse nous préciser aujourd'hui à quelle rentrée cette mesure pourra être mise en place. Est-ce la rentrée septembre 2006 ou celle de septembre 2007 ? Car l'urbanisation galopante de certains secteurs de carte scolaire ont créé un déséquilibre par rapport aux collèges actuellement, et ils sont obligés de se rééquilibrer par les familles qui demandent des dérogations. C'est pour pouvoir annoncer dans les conseils d'administration où nous siégeons pour représenter le Département que cette mesure est votée maintenant, pour être mise en œuvre à telle rentrée, afin de donner un objectif et annoncer aux parents d'élèves qu'ils n'auront plus trop à demander des dérogations comme ils le font actuellement.

Alain RENARD :

Je pense que cette délibération est intéressante à de nombreux titres, mais qu'elle rappelle aussi un des fondements de l'action politique pour laquelle nous nous sommes fortement engagés, c'est-à-dire que cette politique de localisation, de sectorisation, et d'adaptation des collèges publics départementaux, soit basée sur une notion de mixité sociale et d'équilibre du territoire girondin, en tenant compte de critères d'équilibre démographiques économiques et sociaux. Le collège est le collège de la république, ce n'est pas le collège de la sectorisation par l'argent ou par d'autres présupposés. Merci.

Jean-Jacques PARIS :

Je voudrais ajouter un élément. Pour cette réflexion il faudra toujours avoir le souci d'intégrer la notion des déplacements et des transports scolaires, et être vigilants à ne pas demander à nos collégiens des temps de transport trop longs. Cela fait partie de l'égalité devant l'enseignement, et c'est un des critères à mettre en avant. Merci.

Vincent LIMINIANA :

Un mot pour dire que je me réjouis de cette délibération qui va tout à fait dans le bon sens. Nous l'avons expérimentée sur le canton de Blaye, puisque dernièrement une réunion s'est tenue au cours de laquelle tous les partenaires concernés étaient présents, de façon à faire une concertation en amont : maires, conseillers généraux, représentants des parents d'élèves, également les personnes qui s'occupent du transport scolaire, présidents de syndicats intercommunaux. C'est effectivement la bonne démarche pour aboutir à une sectorisation concertée et acceptée par le maximum de personnes.

Alain MAROIS :

Je vais répondre un petit peu globalement aux diverses observations de nos différents collègues. D'abord pour indiquer que nous avons bien entendu tiré parti de l'expérience des mouvements de cartes scolaires que nous devons mettre en place pour la rentrée, et que l'existence même d'un cadre voté par cette assemblée permettra de dire très simplement, lorsqu'une information pourra être donnée dans la presse ou je ne sais par quel canal avant même que la concertation ait démarré, que la concertation justement est là pour mettre le dossier à plat et prendre des décisions. Ce n'est pas ce qui a pu se passer dans un certain nombre de cas, où nous avons ensuite été contraints de courir après les événements alors que nous souhaitions vraiment un relevé des données sur les terrains le plus exhaustif possible.

Pour répondre aussi sur les délais, je dois dire qu'en ce qui concerne la carte scolaire pour la rentrée 2006, la concertation qui a eu lieu, pour imparfaite soit-elle, permettra, après avis du CDEN qui vient d'être donné, de soumettre à la prochaine commission permanente les futurs secteurs de recrutement pour les collèges à la rentrée 2006.

Pour la marche normale des dossiers, ce que nous proposons est de mener ces concertations avec un an de décalage. Nous préparons sur ce semestre 2006 la rentrée scolaire 2007, de façon à laisser le temps à la concertation, à ce que toutes les données soient bien examinées, bien pesées, quelles qu'elles soient, y compris les transports comme cela a été soulevé par notre collègue Jean-Jacques Paris.

Voilà Monsieur le Président, le cadre qui est proposé doit permettre à chacun effectivement de prendre sa responsabilité, et nous aurons en tant qu'élus du Conseil Général à veiller justement à ce que l'intérêt global de l'ensemble des collégiens soit bien pris en compte, et non pas seulement la vision de telle ou telle collectivité, de tel ou tel groupe de pression, qui, pour légitime que soient ces inquiétudes, ne peuvent avoir une vision qui permette à eux seuls d'assurer la mixité sociale, d'assurer les meilleures conditions pour les collégiens ; c'est ce que nous souhaitons tous.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre aux services du Conseil Général de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, je vous propose les créations et transformations de postes suivants :

CREATION CORRESPONDANT A DES BESOINS NOUVEAUX

- Pour les Groupes Politiques 1 poste :
 - . 1 création en catégorie A (filière administrative)

TRANSFORMATIONS ET ADAPTATION DES EFFECTIFS AUX BESOINS DES SERVICES ET DIRECTIONS

- Pour la DGSD 2 postes :
 - . 2 transformations en catégorie C (filière technique)
 - Pour la DGAS 11 postes :
 - . Modification du temps de travail de 6 agents en catégorie A (filière médico-sociale) :
 - * 2 postes de 70 % à 100 %
 - * 1 poste de 60 % à 100 %
 - * 1 poste de 70 % à 80 %
 - * 2 postes de 60 % à 80 %,
 - . Modification du temps de travail de 2 agents à temps non-complet de catégorie A (filière médico-sociale) :
 - * de 60 % à 50 % et de 70 % à 80 %,
 - . Augmentation du temps de travail d'un agent à temps non-complet de catégorie C (filière technique) :
 - * de 70 % à 80 %.
 - . 1 transformation en catégorie A (filière technique)
 - . 1 transformation en catégorie C (filière administrative)
- Soit 2 transformations (1A-1C) et modification du temps de travail de 9 agents (8A-1C)

- Pour la DGAD 2 postes :
 - . 2 transformations en catégorie A (filière technique)

BUDGETS ANNEXES

- Pour la DGAS :
 - . Transfert d'un agent du CDEF de catégorie B (filière médico-sociale)
- Pour la DGAD 1 poste :
 - . 1 transformation en catégorie A (filière médico-technique)

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Jacques PARIS :

Une observation. Il faut que l'on s'interroge avant que cela ne devienne une pratique. Vous avez dans ce dossier quelques propositions de transformer des emplois d'attachés vacants en attachés contractuels. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne faudrait pas que cela devienne une pratique majoritaire, parce que cela participerait aussi de la précarité, et il me semble qu'il faut être très attentif.

Alain RENARD :

Vous avez anticipé sur le dossier suivant.

Jean-Jacques PARIS :

Et bien c'est fait comme cela.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

MAINTIEN EN FONCTION DE CONTRACTUELS

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Il nous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la requalification d'emplois vacants en emplois de contractuels à durée déterminée :

- Pour la DGSD à l'Agence d'Appui au Développement Territorial :
1 agent de catégorie A (filière administrative)
- Pour la DGAS à la Maison Départementale des Personnes Handicapées :
1 agent de catégorie A (filière médico-sociale)
- Pour la DGAT à la Direction du Patrimoine :
1 agent de catégorie B (filière technique)
- Pour la DGAF à la Direction de l'Informatique, des Télécommunications et du Système d'Information :
1 agent de catégorie B (filière technique)
- Pour la DGAD à la Direction du Développement Territorial :
2 agents de catégorie A (filière administrative)

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois la Commission Ressources Humaines propose de retenir les modifications suivantes :

1) Pour le poste de l'ADT, la rémunération de l'agent recruté sera assise sur l'IB 542 IM 460 correspondant au 6^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.

2) Pour le 1^{er} poste de la Direction du Développement Territorial, étant précisé les missions qui lui seront confiées en matière de politiques contractuelles, de prospective et de planification telles que :

- . suivi du réseau estuariales,
- . prise en charge du projet Coastatlantic,
- . conseiller et référent pour la constitution d'un pôle de ressources agrégeant et coordonnant les bases de données départementales relatives aux dynamiques des territoires locaux,
- . contribution à la préparation de l'organisation du futur service en charge de la stratégie prospective ;

la rémunération de l'agent recruté pour 3 ans à compter du 14 mars 2006 sera assise sur l'IB 703 IM 583 correspondant au 10^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Pierre AUGÉY :

Pas pour contredire mon collègue, bien au contraire, mais pour soutenir un peu le travail en régie. S'il s'agit de contractuels pour éviter d'utiliser à des coûts que l'on ne maîtrise pas tout à fait un bureau d'études pour une mission bien précise, et bien le faire en régie comme certaines de ces missions sont prévues est une très bonne chose.

Alain RENARD :

Une précision concernant la maison départementale des handicapés, le poste en question correspond au fait qu'à ce jour l'ensemble des moyens qui devaient nous être transférés par l'Etat ne le sont toujours pas. Et tant que nous n'avons pas terminé l'état des lieux en terme de personnel, il a été choisi de recruter dans un cadre contractuel avant de pouvoir prendre une décision par rapport aux personnes qui seront effectivement transférées. En ce qui concerne les autres postes, ils correspondent à des missions temporaires qui ont vocation ensuite à permettre de structurer, afin que l'accès aux emplois publics soit assuré dans les meilleures conditions, notamment dans le cadre du statut.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**BESOINS EN EFFECTIFS AU TITRE DE LA GESTION
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENTS**

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignements de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, je vous propose les créations de postes suivantes :

Transferts des effectifs liés au transfert de compétences prévu par la loi du 13 août 2004

- 1 création en catégorie A (filiale technique collèges)
 - 2 créations en catégorie B (filiale technique collèges)
 - 4 créations en catégorie C (filiale technique collèges)
- Soit 7 créations de postes (1A-2B-4C) dans les collèges

Ouverture de postes relatifs au fonctionnement des nouveaux collèges

- 6 créations en catégorie C (filiale technique collèges)
 - 1 création en catégorie B (filiale technique collèges)
- Soit 7 créations (6 C – 1 B)

**AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Alain RENARD :

Les premières créations de postes correspondent au travail de gestion administrative et technique du personnel qui va nous être transféré.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

ACTIF DU DÉPARTEMENT

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

La mise en œuvre de la nomenclature M 52 nous a amenés à prendre quelques décisions, au nombre desquelles on compte la gestion de l'actif de la collectivité, au regard du budget principal et de ses comptes annexes. Ces délibérations doivent aujourd'hui être complétées en fonction d'éléments nouveaux intervenus depuis.

A compter de 2006, deux nouveaux comptes annexes ont été créés (le Laboratoire Départemental et le Domaine Gérard Lagors), pour lesquels il convient de fixer la durée des amortissements applicables selon la nature des biens en cause, précision qui sera étendue aux Centres de Ressources.

En second lieu, la propriété du premier équipement des collèges doit leur être transférée immédiatement, ce qui se traduit par deux écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes d'un montant de 3 M€.

Enfin, les avances attribuées par convention de mandat avant le 31/12/2004, doivent, après constatation de la réalité des dépenses effectuées, être intégrées au patrimoine départemental au titre des travaux de construction. L'écriture qui en découle se traduit par un mouvement d'ordre équilibré d'un montant global de 53,2 M€.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Il s'agit d'une régularisation comptable qui suit la mise en œuvre de la M 52, et qui nous amène encore à prendre quelques décisions, en particulier celle relevant de la gestion de l'actif du Département, au regard du budget principal et des comptes annexes. Si bien qu'il nous faut aujourd'hui compléter les délibérations précédentes en fonction de ces éléments nouveaux. Nous avons quatre comptes annexes jusqu'à maintenant qui figurent toujours au budget. Le Centre départemental de l'Enfance et de la Famille (CEDEF), la Caisse auxiliaire des prêts immobiliers, la Direction des Transports maritimes, et le Centre de ressources.

Il convient d'introduire deux nouveaux comptes annexes qui figureront dans le prochain document budgétaire : un compte annexe pour le Laboratoire départemental, et un

compte annexe pour le Domaine départemental Gérard Lagors. Dès lors que l'on crée un compte annexe, il convient de fixer la durée des amortissements, tel que nous souhaitons l'appliquer (on fait cela pour nos comptes principaux bien entendu), durée des amortissements qui est ajustée suivant la nature des biens en cause.

Nous allons vous proposer ces durées d'amortissement pour les deux comptes annexes nouveaux, et nous appliquerons le même procédé pour le centre de ressources, l'un des quatre comptes annexe existant, pour lequel ces démarches n'avaient pas été faites.

Par ailleurs les collèges sont propriété du Département, mais le premier équipement des collèges doit être imputé à l'établissement et sortir de l'actif du Département. Par conséquent, ceci va se traduire par deux écritures comptables, équilibrées en recettes et en dépenses, rassurez-vous, mes chers collègues, à hauteur de 3 M€. Enfin, les avances consenties au titre des conventions des mandat avant le 31 décembre 2004. Ces avances doivent, après constatation de la réalité des dépenses, être intégrées au patrimoine départemental au titre des travaux de construction. Ces avances ont permis de générer des travaux qui ont enrichi le patrimoine du Département. Il convient donc, ce sont des régularisations comptables là aussi, de les intégrer, et l'écriture qui en découle se traduit par un mouvement d'ordre, équilibré en recettes et en dépenses, de 53,2 M€.

Voilà les deux dossiers, création de deux comptes annexes supplémentaires, le Laboratoire et le Domaine Gérard Lagors. Nous déterminerons par la suite la durée des amortissements. Deuxième dossier, la prise en compte du premier équipement des collèges transférés du Département aux établissements. Troisième dossier, la régularisation des avances consenties au titre des conventions de mandat ayant donné lieu à travaux qui ont enrichi le patrimoine départemental, inscription d'ordre plus et moins 53,2 M€.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2006

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Au titre de l'année 2006, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget de 419 M€, dont 23,8 M€ d'allocations compensatrices, reposait sur une augmentation prévisionnelle des taux de 4 %.

Comme chaque année à réception des données notifiées par les services fiscaux, nous devons nous prononcer sur notre politique fiscale au regard des éléments suivants :

1) les bases prévisionnelles 2006 des quatre taxes directes enregistrent une progression globale de 3,85 % résultant d'une revalorisation forfaitaire de 1,8 % identique à l'an passé, d'une augmentation des bases TH incluant les abattements départementaux (+3,5 %), et d'un ralentissement de l'évolution des bases foncières (+4,4 %) et professionnelles (+3,8 %) ;

2) les allocations compensatrices diminuent quant à elles de 8,8 % : -8,5 % au titre de la TP sachant que la DCTP, variable d'ajustement du Contrat de Croissance et de Solidarité est réduite à elle seule de 11 %, et -9,6 % au titre des taxes ménages.

Le Conseil Général a par ailleurs accordé diverses exonérations afin de soutenir les secteurs économiques et culturels.

La diminution des compensations et le fléchissement de certaines bases, notamment de TP, nous contraignent à revoir légèrement à la hausse notre hypothèse d'évolution des taux.

Il nous est donc proposé une variation proportionnelle des taux de 4,2 % qui nous conduit à un produit de 419,2 M€, tout en confirmant les exonérations décidées antérieurement.

Cette proposition n'est pas sans incidence sur l'avenir et ce à double titre :

- au regard de la réforme de la taxe professionnelle : la hausse du taux de TP produira tous ses effets sur 2006 mais génèrera désormais des recettes non pérennes car, à compter de 2007, sera refacturé au Département le coût du dégrèvement accordé aux entreprises plafonnées, lié à la croissance de son taux de TP entre 2005 et 2007 ;
- compte tenu du bouclier fiscal prévu par la loi de finances 2006, autrement dit du plafonnement du montant total des impôts acquittés par les ménages à hauteur de 60 % de leurs revenus ; le coût du dégrèvement lié à l'augmentation des taux décidée par le Département sera ainsi prélevé sur sa DGF future.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Lorsque nous avons voté le BP en décembre dernier, nous avons inscrit en produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget une somme de 419 026 600 €. Cette somme intégrait, comme le veut la règle comptable, la prévision des dotations de compensation que nous verse l'Etat. Le produit fiscal représente le produit de la fiscalité directe qui découle des taux que nous votons, auxquels s'ajoutent les compensations de l'Etat. Nous avons chiffré alors, nous étions en estimation, en décembre 2005, ces allocations compensatrices à hauteur de 23 820 600 €, si bien que nous attendions du produit de la fiscalité directe la différence entre 419 026 600 € et 23 820 600 €, soit 395 206 000 €, moyennant quoi le budget était équilibré.

Depuis, nous avons reçu la notification des bases d'imposition 2006. Lorsque nous avons élaboré le budget nous avons estimé une progression de ces bases, en valeur physique et en valeur nominale, bien entendu, comme nous le faisons dans nos communes, à hauteur de plus 3,94 %, par rapport au montant des bases constaté en 2005, c'est-à-dire rôle principal et rôle supplémentaire. Vous savez qu'en 2005 nous avons eu des rôles supplémentaires qui sont arrivés et j'avais eu l'occasion de le signaler. Nous sommes non pas à 3,94 % d'augmentation, nous sommes à 3,85 %, c'est-à-dire, si vous me permettez l'image, nous sommes dans les clous quant aux prévisions sur les bases.

Par contre, sur les allocations compensatrices, telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Etat, tardivement d'ailleurs, elles sont en diminution de 8,8 %, puisqu'elles ne s'élèvent qu'à 22 813 000 € contre une prévision à 23 820 000 €, 1 million d'allocations compensatrices de moins. L'essentiel de cette réduction venant de la TP, dont en particulier la dotation compensatrice de taxe Professionnelle qui est la variable d'ajustement au contrat de croissance et de solidarité.

Nous étions dans l'équation suivante : maintenir le produit fiscal attendu en constatant que les bases sont sensiblement égales, légèrement inférieures, à ce que nous avons prévu, mais que les compensations sont, elles, très inférieures. Alors on peut maintenir l'hypothèse que nous avons faite en décembre dernier. On reste à 4 % d'évolution des taux, auquel cas nous n'aurons pas le produit fiscal attendu et nous aurons déséquilibré notre budget. Ou on ajuste le taux d'évolution pour retrouver le produit fiscal que nous avons voté, et ce taux d'évolution, en variation proportionnelle, n'est plus de 4 % mais de 4,2 %. Cela donnera d'ailleurs un produit fiscal, fiscalité directe plus compensation, de 419 199 000 €, alors que nous avons inscrit 419 026 000 €, différence 173 000 €. Voilà la différence sur notre budget. Et nous avons proposé la variation proportionnelle des taux à 4,2 % pour maintenir le produit fiscal. Nous n'avons pas envisagé cette année la déliaison des taux pour pouvoir augmenter davantage la TP, comme nous l'avons fait à deux reprises, si vous vous en souvenez. L'explication est bien simple. La loi des finances vient d'introduire le plafonnement de la TP à hauteur de 3,5 % de la valeur ajoutée produite par l'entreprise taxée. Ce plafonnement s'évaluera par rapport à des taux de référence, et se mesurera par rapport au taux de l'année

d'imposition ramené au taux de référence. Ce taux de référence, pour la petite histoire, c'est le plus bas entre le taux 2005 ou le taux 2004 majoré de 7,63 %. Ne me demandez pas pourquoi tous ces chiffres, c'est la loi de finances. Le taux le plus bas pour nous c'est 2005, ce qui veut dire que si en 2006 nous augmentons la TP, le taux plus fort que les autres taux, nous allons avoir un produit plus important. Mais les entreprises à partir de 2007 peuvent, constatant qu'elles sont taxées au-delà de 3,5 % de la valeur ajoutée, demander à l'Etat de les rembourser pour la différence. L'Etat les rembourse et se retiendra la somme remboursée par douzième sur notre fiscalité directe TP en 2008.

Il y a, selon nos estimations, à l'heure actuelle 51 % des entreprises assujetties à la TP en Gironde qui vont pouvoir bénéficier de ce dispositif. Encore que ce dispositif est bizarrement ajusté sur la valeur ajoutée produite, mais la valeur ajoutée c'est la différence entre ce que vous produisez et ce que vous consommez en matériaux ou en moyens humains pour produire. C'est-à-dire que si les entreprises réussissent, et si je le cite c'est parce que c'est déjà en cours, à forcer sur le coût des moyens utilisés pour produire, la différence entre le produit et ce qui est consommé va se réduire, et c'est cette différence qui plafonne à 3,5 % pour la TP. C'est-à-dire qu'aujourd'hui quand on vote les taux de TP en variation uniforme, tel qu'on vous la propose à 4,2 %, on sait déjà que si les entreprises le réclament, en 2008 nous pourrions rembourser à l'Etat par douzième 3,8 M€. Voilà le chiffre actuel. Tout cela va se mettre en place. C'est pour attirer votre attention sur le fait que l'on a l'impression d'avoir la maîtrise des taux, mais on n'a plus la maîtrise du produit assuré par ces taux, puisque encore une fois les entreprises peuvent tout à fait décider de jouer suivant les sites, les localisations, sur le coût des consommations pour réduire le delta qui constitue la valeur ajoutée. Ce qui nous amène à proposer, mes chers collègues, un coefficient de variation proportionnelle à 4,2 % qui fera que le taux de TH 2006 sera à 6,86 %, il était l'an dernier à 6,58 %, la moyenne nationale était à 6,61 %, nous étions très légèrement en dessous. En foncier non bâti, qui est une des taxes dont les bases diminuent le plus, nous serons à 17,75 %, nous étions à 17,03 % pour une moyenne nationale à 22,18 %, nous sommes en dessous. En foncier bâti nous serons à 8,79 %, nous étions à 8,44 % pour une moyenne de 9,27 %. Et en TP, avec des bases qui étaient déjà faibles, nous étions sur un produit de la TP faible en Gironde bien que notre taux soit supérieur à la moyenne nationale, nous serons à 9,59 %, nous étions à 9,20 %, moyenne nationale 7,81 %. C'est dire que nous avons quelques craintes à avoir sur les conséquences du plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes accrochés à ce coefficient de variation proportionnelle à 4,2 % qui nous garantit simplement à 171 683 € près le montant du produit fiscal qui équilibre notre budget 2006.

Jean-Jacques PARIS :

Yves Lecaudey vient de nous présenter son point de vue sur les petites possibilités qu'il nous reste, collectivités locales, pour pouvoir monter nos budgets ; et sur bon nombre d'explications je partage son analyse. Il reste cependant, et nous l'avons exprimé à plusieurs reprises, des éléments dans le débat entre nous. Nous persistons à penser qu'il y a aussi une alternative dans ce cadre extrêmement étroit, et nous pensons que nous aurions dû être un peu plus écoutés.

La politique fiscale départementale en fait, et quoi qu'en dise l'opposition, est lourdement affectée par les dépenses sociales qui sont liées, elles-mêmes, au transfert du RMI et de l'APA également, mais aussi de cette nouvelle allocation absolument nécessaire pour

compenser le handicap. Cet ensemble d'allocations transférées augmente les transferts de charges sur les collectivités en général.

Alors le RMI, on l'a vu, c'est déjà une dépense qui augmente par elle-même, de par la précarité, de par le fait que de nombreuses familles se trouvent de plus en plus dans cette situation. Et en 2005 cette dépense a augmenté de 5 M€ déjà. Mais ce n'est pas que cela la charge ! La charge c'est que la TIPP qui a été octroyée au Département pour financer ce transfert d'allocations, nous l'avons déjà étudié ensemble, a constamment tendance plutôt à baisser, pour la bonne raison, et peut-être pour de bonnes raisons d'ailleurs, que le parc se diésélise, que les limitations de vitesse réduisent la consommation. Enfin tout un tas d'éléments qui font que la consommation de carburant, dans la Gironde notamment, ne donne pas des recettes équivalentes à l'année précédente. Donc à la fois la dépense augmente par les politiques nationales, et en même temps et bien les recettes diminuent, si bien que l'écart entre les deux, il faut bien le voir, a plutôt tendance à se creuser. Donc nous sommes devant une situation qui mérite de notre part un consensus des élus locaux pour dire stop. Je le rappelle, nous sommes pour notre part dans la bataille pour faire que l'allocation RMI revienne à la solidarité nationale. Ce transfert de compétence est une décision qui ne fait qu'aggraver les inégalités sociales entre les départements. On a fait un petit calcul, vous savez que la charge différentielle en 2005 elle est de 15 M€ ; moins de recettes de TIPP, plus de dépenses d'allocations RMI, cela fait 15 M€. Donc on ne peut pas s'y conformer, ce n'est pas possible, d'autant plus dans la bataille d'aujourd'hui qui fait que nous devons protéger l'intérêt des familles.

Alors je pourrais donner l'exemple de l'APA. Dans la mesure où l'APA qui n'est pas dans le "transfert de la décentralisation", mais nous n'avons pas été assez vigilants, et alors qu'au point de départ le financement de l'APA devait se faire à 50 % par le Département, 50 % par l'Etat, aujourd'hui on en est à 64 % par le Département et à 36 % par l'Etat. Yves Lecaudey dira si mon chiffre est tout à fait réel, mais je le crois. Et cette tendance va encore s'aggraver. Pourquoi ? Parce que le vieillissement de la population entraîne encore plus de dépendances et encore plus de demandes d'allocations. Nous voyons bien là aussi que le financement de l'APA ne correspond pas à la réalité concrète en évolution. Et nous le rappelons, nous proposons que cela fasse partie d'un cinquième risque de la Sécurité Sociale, et que nous puissions le financer, y compris en taxant les revenus du capital, ce qui permettrait d'avoir une vraie solidarité nationale.

Je pourrais également rappeler, je le dis à nos collègues de l'opposition, en quelques années, depuis 2002, on avait un budget pour le SDIS venant du Département de 44 M€, et cette année c'est 60 M€. Vous vous rendez compte ! Cette dépense ne va pas se réduire si nous voulons avoir une sécurité incendie qui soit à la hauteur de l'insécurité dans le Département. Voyez bien que tout a été fait, le Président le disait tout à l'heure, pour nous obliger à réduire la dépense publique, et c'est là que l'on retrouve les politiques nationales et européennes. Il faut à tout prix réduire la dépense publique, ce qui faisait dire à un Ministre il n'y a pas longtemps que les collectivités locales dépensent trop. Dans sa tête il faut réduire le déficit public de l'Etat en réduisant la dépense publique des collectivités locales.

Nous ne pouvons pas être d'accord avec cette politique-là et nous devons très concrètement dans nos actes la combattre. C'est pour cela Monsieur le Président que nous proposons d'inscrire, de faire mettre dans le budget, une ligne de crédit qui s'appellerait : créance de l'Etat. Une recette qu'il faudrait peut-être aller chercher devant les tribunaux, mais

qui mérite que l'on mène le combat de résistance, que l'on mène le combat dans l'intérêt de nos concitoyens. Simplement le différentiel pour le RMI c'est quelque chose comme 15 M€, 15 M€ en recettes, créance de l'Etat. Cela nous permettrait d'avoir une toute autre politique en matière de fiscalité départementale. C'était la première idée.

La deuxième idée, on est dans le débat avec Yves Lecaudey. C'est vrai que la mesure de la loi de finances sur la TP va dans le même sens : réduire les dépenses publiques des collectivités locales, parce qu'en plafonnant, comme Yves Lecaudey le disait la TP à 3,5 % de la valeur ajoutée, quelque part on freine les rentrées de recettes. Cependant, nous pensons qu'il y a encore une brèche. Dans tous les dispositifs il y a une brèche, à nous de la prendre, de s'y infiltrer et de tirer le maximum. C'est ce que nous proposons. Nous n'avons pas été pris en compte. J'entends l'explication technique. J'essaie de tenir une position politique là-dessus. Ils nous plafonnent la TP à 3,5 %, cela touche 50 % des entreprises, cela ne touche pas les 50 % autres. Donc si on augmente plus le taux de la TP, cela va augmenter le taux de 50 % des entreprises girondines. Cela veut dire que l'on va tendre à faire que toutes les entreprises aillent à 3,5 % de la valeur ajoutée, cela serait déjà un pas. Et quand on fait le calcul, l'écrêtement que l'on devrait rendre serait inférieur à la rentrée fiscale supplémentaire, et cela aurait au moins une notion de justice, c'est que toutes les entreprises paieraient à 3,5 %. Bien entendu il ne faut pas oublier, je le regardais dans l'INSEE, que le chiffre d'affaires des entreprises progresse. Par exemple, dans le non alimentaire, 2005/2006, il a augmenté de 4 %. Donc peut-être que des entreprises non alimentaires se trouvaient à 3,5 % de la valeur ajoutée l'année dernière, elles ne le seront plus cette année parce que leur chiffre d'affaires a augmenté. Donc il y a une inconnue. Je propose avec notre groupe que cette inconnue on en fasse un combat. On va aller chercher sur les entreprises qui ne paient pas 3,5 % une part de recettes nouvelles, et en même temps on va éviter que l'injustice sociale s'aggrave, parce que si on ne le prend pas là ce crédit on va le prendre dans la poche de la taxe d'habitation et du foncier bâti. Nous ne sommes pas du tout pour ne pas augmenter les impôts, il faut avoir des services publics, il faut répondre à la demande sociale, donc des impôts on en a besoin, mais ils ne sont pas assez justes. J'espère que dans l'avenir on aura une réforme de la fiscalité et en attendant il faut faire avec ce que l'on a. Alors déliaison des taux nous pensons qu'il y a encore une possibilité.

Voilà Monsieur le Président, on essaie d'apporter, on cherche, on travaille comme vous les uns et les autres. Nous voudrions être entendus là-dessus, c'est pour cela que nous allons demander une suspension de séance.

M. LE PRESIDENT :

Maintenant ou après l'explication ? Nous allons avancer un peu.

Yves D'AMECOURT :

Simplement une petite réaction aux propos de Yves Lecaudey sur la définition de la valeur ajoutée. Je renvoie Yves Lecaudey à la lecture de Karl Marx et Adam Smith, les pères fondateurs de cette notion de valeur ajoutée. La valeur ajoutée ne prend pas en compte les dépenses de salaire dans l'entreprise, c'est justement pour cela que la TP est inégale, parce qu'elle ne taxe pas de la même manière les entreprises qui emploient beaucoup de salariés et les entreprises qui se contentent d'acheter pour revendre.

Ensuite sur le prétendu objectif des entreprises qui serait de diminuer leur valeur ajoutée, très honnêtement, une entreprise qui diminue sa valeur ajoutée va droit dans le mur parce qu'elle finit par faire faillite, parce qu'une entreprise sans valeur ajoutée elle dépose le bilan.

Nicolas FLORIAN :

Sur ce vote des taux, nous allons voter contre, et nous allons essayer de vous expliquer pourquoi. Premièrement, comme on avait pu le déclarer au moment du vote du budget, on s'était abstenu. Nous avons considéré à l'époque, on n'a pas changé d'avis, qu'une pause fiscale était encore possible dans ce Département. Vous nous expliquez, éléments à l'appui, et c'est vrai que nous avons assisté à deux commissions d'évaluation des transferts des charges, qu'il y a des difficultés au niveau de la compensation, on est d'accord. Et tel qu'on avait pu le déclarer ici même nous serons solidaires de l'action départementale pour réclamer à l'Etat ce qu'il nous doit. Donc on peut les entendre ces éléments, par contre on ne les comprend pas dans la manière dont ils sont utilisés, et on persiste à penser que les droits de mutation normalement devraient atteindre à minima le même niveau que l'année précédente, et on peut même espérer qu'ils augmentent encore un peu. Or, au BP, dans une grande prudence, vous avez inscrit 135 M€, on peut imaginer que l'on devrait être au-dessus des 150, 155 pourquoi pas 160 M€ si on se montre plus optimiste. Donc là il y a une réserve financière que l'on mobilisera à terme. Sur le FCTVA, comme on l'avait déclaré aussi, on peut imaginer qu'il y aura encore un peu plus. Et enfin avec l'augmentation naturelle des bases, là aussi c'est un produit fiscal et financier qui rentre dans les caisses du Département.

Tous ces éléments font que, sans entrer au centime près, sur les 27 M€ de compensation qui feraient défaut et qui justifieraient l'augmentation que vous nous proposez, en additionnant les droits de mutation, la FCTVA, l'augmentation des bases, on serait au-dessus de 20 M€ environ, et on doit pouvoir être en équilibre. Donc techniquement nous considérons que des rentrées et des recettes devraient équilibrer notre budget et effectivement abonder ces compensations qui ne sont pas au rendez-vous, on dit les choses, et donc eu égard à cela nous maintenons notre proposition d'une pause fiscale cette année en Gironde.

Sur les transferts de compétences, on ne va pas refaire le débat que l'on a eu souvent l'occasion d'avoir ici et que l'on aura peut-être encore. Ce qui est vrai aujourd'hui l'était il y a quelques années. Je ne referai pas le catalogue de tout ce qui a pu de près ou de loin être considéré comme un transfert de charges, et qui n'a pas été entièrement compensé, mais enfin j'en rappellerai quelques uns. Tout à l'heure notre collègue Yves d'Amecourt nous parlait de la valeur ajoutée. Faut-il rappeler que c'est Dominique Strauss-Kahn qui a réformé la TP.

Yves LECAUDEY :

C'est Chirac qui l'a créée.

Nicolas FLORIAN :

Une autre majorité l'avait réformée, c'était compensé mais sur la durée il y a de la perte. La vignette c'est pareil, l'APA... Donc à ce niveau-là il y a une forme de continuité républicaine, quelques que soient les majorités. Cela n'empêche pas que dans ce Département on fasse le choix de l'augmentation des impôts.

Sur la TP, il y a au moins un mérite, c'est qu'avec l'augmentation proposée on va alimenter les caisses de l'Etat, parce qu'avec la réforme qui a lieu, c'est près de la moitié qui va partir dans les caisses de l'Etat. Donc à ce niveau-là le Gouvernement pourra nous remercier en Gironde d'avoir participé à l'effort national.

Ce que nous regrettons, encore une fois, c'est que l'on porte un mauvais coup aux entreprises qui n'en ont peut-être pas nécessairement besoin en ce moment. Par rapport à cette réforme, comme on l'avait dit ici, qui ne nous paraît pas être la panacée des réformes, on est bien d'accord, et eu égard aux conséquences qu'elle va engendrer, on aurait espéré qu'il y ait une concertation avec les autres collectivités. Car avec la réforme de la TP, telle qu'elle a été votée, excusez-moi l'expression, cela va être le prix de la course ; c'est la première collectivité qui va tirer qui bénéficiera de son initiative et qui, à terme, pourra peut-être bloquer les autres. Au final, à partir du moment où l'on plafonne la valeur ajoutée, les premières collectivités qui augmenteront sensiblement, les autres se retrouveront bloquées, ou alors il faudra que vous m'expliquiez le contraire.

Yves LECAUDEY :

Un taux de référence pour chaque collectivité.

Nicolas FLORIAN :

Bon autant pour moi. Bref, là-dessus à l'identique nous considérons que l'on devait faire une pause fiscale. Ce sont quelques éléments techniques.

Au niveau politique, je dirai que ce que l'on regrette dans cette assemblée, c'est ce mécanisme instinctif que vous avez, ce réflexe, de faire de suite appel aux impôts, à l'augmentation de la fiscalité. Je m'adresserai plutôt à Jean-Jacques Paris qui est en ce moment un peu dans le monde du "oui oui". Je ne sais pas si vous connaissez le petit bonhomme "oui oui" en dessin animé. Enfin en l'occurrence pour Jean-Jacques Paris ce serait plutôt le monde du "non non", ou de "niet niet". Mais là c'est plutôt le monde du "oui oui", où il idéalise un peu tout, en disant qu'il faut augmenter les impôts. On augmente les impôts et le produit on le prend dans les poches des contribuables. C'est toujours un débat que l'on aura entre nous. Pour pouvoir assumer une politique c'est vrai que l'on peut faire appel aux contribuables, mais enfin c'est lui prendre du pouvoir d'achat ; et il y a certaines séances où vous réclamez à corps et à cris une revalorisation du pouvoir d'achat. Donc parfois il y a des doubles discours que nous avons du mal à entendre.

Donc, sur ce volet politique, nous pensons que, avant même d'avoir ce réflexe de l'appel à l'impôt il y avait sûrement d'autres choix. Et on a des ébauches, on aurait pu maintenir la pression à 0 %, peut-être faire des économies ou réorienter notre politique, plutôt que d'aller chercher dans les poches du contribuable girondin.

Nous voterons contre cette proposition. Toutefois nous proposons un amendement. Si effectivement vous maintenez l'impôt à 0 % ou jusqu'à 1 %, nous le voterons. Je regarde les tableaux sur les autres départements, il y a des départements qui n'augmentent pas les impôts, qu'ils soient d'ailleurs présidés par le parti socialiste ou par la majorité nationale.

Jean-Pierre CHALARD :

Simplement au niveau des taux il y a une variation proportionnelle des taux à 4,2 %. Je pense que l'on aurait peut-être pu faire un geste envers une certaine catégorie de gens. Je parle de la taxe foncière du non bâti qui n'est pas la plus grosse taxe, qui est minime, mais qui est surtout payée par les agriculteurs, et surtout les viticulteurs qui sont en pleine crise. Donc j'aurais souhaité qu'à ce niveau-là on n'augmente pas la taxe du foncier non bâti ; et si vous le faites, je vote pour.

Yves LECAUDEY :

Sur ce point là mon cher collègue, et vous allez pouvoir le vérifier, il n'y a qu'un obstacle juridique à ce que vous proposez, c'est que le foncier et la taxe d'habitation ont une règle de liaison, et que vous ne pouvez pas baisser l'un ou supprimer l'un sans baisser l'un ou supprimer l'autre.

Jean-Pierre CHALARD :

Dans ma commune, cela fait deux ans que je n'augmente pas ma taxe de foncier non bâti par rapport à ma taxe d'habitation et au foncier bâti, et on ne m'a jamais rien dit !

Yves LECAUDEY :

Je suis ravi mais j'applique les textes tels qu'ils me sont donnés. Je ne veux pas faire un cas d'espèce, et de toute façon comme vous le dites vous-même, ce n'est pas un problème de revenu pour le Département, c'est une impossibilité.

Jacques FERGEAU :

Pour répondre à Jean-Pierre Chalard, pour lui dire que la déliaison n'est pas possible. Si on augmente la taxe d'habitation, forcément il faut augmenter la taxe du foncier non bâti, c'est la loi. Donc là il n'y a pas d'autres possibilités, c'est technique.

Jean-Pierre CHALARD :

Je suis hors la loi !

Jacques FERGEAU :

Les taux sont liés, ce n'est même plus un débat politique, c'est juridique. La seule déliaison c'est la TP.

L'autre aspect, par rapport à notre ami Jean-Pierre Chalard, c'est de lui faire remarquer quand même que notre taux sur le foncier non bâti est largement inférieur à la moyenne nationale. On est déjà inférieur, donc on en tient compte dans notre Département qui est un Département forestier et viticole, donc on est inférieur de plus de 2,5 points par rapport à la moyenne nationale.

Par rapport aux autres remarques faites par notre collègue Jean-Jacques Paris, en ce qui concerne la TP qui touche l'entreprise girondine, aujourd'hui, je ne parle pas de mondialisation mais je parlerai au niveau national, la TP plafonnée sur la valeur ajoutée, on peut faire de la valeur ajoutée sur notre Département de la Gironde, mais on peut en faire sur les départements d'à côté ; et les départements d'à côté peuvent être plus attractifs en fonction du taux de TP que la Gironde. Il faut être vigilant, la concurrence est au niveau national, interdépartemental. Au niveau de la TP il y a une concurrence nationale qui se fait. On peut très bien dégager de la valeur ajoutée sur le département voisin et ne pas en faire ici. Vous sous-traitez sur un département voisin, vous pouvez faire de la valeur ajoutée. Vous ne sous-traitez pas en Gironde et là vous perdez votre valeur ajoutée et vous vous trouvez plafonné. C'est purement technique, ce n'est même pas un débat politique.

Les remarques qui ont été faites par Nicolas Florian, en particulier sur les droits de mutation. On peut spéculer sur les droits de mutation, on ne les connaît pas, on ne les aura qu'en fin d'année. Aujourd'hui on assiste quand même à une certaine stagnation et une augmentation des prix qui ralentit de plus en plus. Donc au niveau transaction je ne pense pas que l'on puisse dire qu'il faut prévoir des droits de mutation à 160 M€, ce serait osé, et je pense qu'il faut être prudent.

D'autre part, je répondrai à Yves d'Amecourt qui a dit qu'on ne tient pas compte des salaires pour le calcul de la valeur ajoutée. Il a raison, mais si on prend purement les salaires, charges sociales, comme c'est un fin technicien, je lui ferai remarquer qu'il est très possible de faire des filiales qui facturent à la société mère. On a le cas aujourd'hui en Gironde malheureusement, avec Sogerma et E.A.D.S., et on se trouve avec des prix de revient élevés, et avec une valeur ajoutée qui n'existe plus, qui a complètement disparu. Donc méfiance concernant ce qui a été dit à ce sujet.

Pour conclure mon intervention, la remarque qui a été faite sur la hausse des taux de 4,2 %, globalement, au niveau des départements la hausse nationale de l'ensemble des départements se situe à notre niveau entre 4 % et 4,2 %. Par rapport au chiffre que nous avons aujourd'hui, sur 95 départements, notre hausse est tout à fait raisonnable, et malheureusement nous n'avons pas trop le choix, que ce soit des départements de droite ou de gauche.

Yves LECAUDEY :

Je voudrais répondre à nos trois collègues.

Yves d'Amecourt, j'ai dit valeur ajoutée égale différence entre le prix de vente des produits et le coût de réalisation de ces produits en matériaux et en mobilisation de moyens humains. Là où vous avez raison, c'est lorsque les moyens humains sont des personnels titulaires de l'entreprise, mais il suffit, et c'est ce que disait Jacques Fergeau, et nous le subissons ici, que l'entreprise, lorsque sa taille est suffisante, et nous constatons déjà avec EDF, avec Ford peut-être, où, à défaut de filialiser, on répartit l'entreprise entre ce que l'on appelle, au niveau de EDF, des centres de profit, et on rattache le personnel à l'un ou l'autre de ces centres de profit qui loue son personnel à un autre centre de profit. Et à ce moment-là, bien que ce soit du personnel titulaire de l'entreprise, lorsqu'il intervient dans une filiale il intervient en prestataire et cela entre dans la composition du coût de la fabrication, et par là même cela diminue la valeur ajoutée. Vous nous dites, une entreprise qui diminue sa valeur ajoutée va dans le mur. Oui, sauf si elle est filiale d'un grand groupe et que la consolidation se

fait au holding. Ce qui est toujours le cas, c'est-à-dire que nous sommes tributaires non seulement de l'incertitude qui règne sur le volume de ce qui sera plafonné, mais du choix et de l'évolution des choix des entreprises qui peuvent désormais choisir le lieu où elles seront imposées.

Je n'essaie pas de polémiquer, je vous ai parlé de grandes entreprises. Ce n'est pas au niveau des PME que nous aurons ce type de difficultés de plafonnement. Par contre, ce qui est regrettable, et ce n'est pas moi qui le dit, je n'essaie pas de polémiquer, c'est que cette mesure de TP, destinée à soulager les entreprises, c'est le terme employé, et par là même à espérer qu'ayant assaini leur comptabilité, leur compte, leur résultat, elles vont pouvoir se décider à embaucher ; j'espère que cela ne sera pas uniquement en CPE. Par conséquent on peut comprendre ce raisonnement : alléger les entreprises, sauf qu'il y a maintenant cinq ans, on a mis en place un dispositif ayant le même but, la même finalité, c'est la suppression de la part salaire dont on subit les dernières conséquences, et on ne l'a pas encore évaluée. Quand je dis évaluer, c'est-à-dire savoir ce que cette aide indirecte aux entreprises a pu permettre en traduction de création d'emploi. On n'a pas ces chiffres-là et on déclenche une autre mesure. Je ne polémique pas, je fais part de réflexions et d'interrogations qu'au fond de nous, en dehors de tout conflit partisan, on doit se poser.

Il y a deux cabinets en France de consultants qui sont utilisés par les grandes collectivités sur ces problèmes de fiscalité, de gestion de dettes, d'encours. Il y en a un que vous connaissez, qui travaille avec nous, qui est Michel Klopfer, et l'autre qui est le cabinet Philippe Laurent. Philippe Laurent est questionné là-dessus. "Quelle appréciation portez-vous sur le nouveau contexte fiscal qui découle de cette réforme de la TP ? D'abord un sentiment désabusé quant à la méthode. Une commission a travaillé pendant un an. Bercy a choisi de l'ignorer pour passer en force sur un mécanisme qui ne règle rien sur le fond. Ensuite, l'énorme cadeau fait aux grandes entreprises alors que l'impact de l'allègement de la part salaire n'a pas été évalué. Enfin l'impression que c'est le début de la fin de la TP et de la fiscalité locale que nous connaissons, maintenant la remise à plat est inévitable..." C'est un maire UDF. Je croyais que c'était votre majorité aussi !

Nicolas FLORIAN :

Ce n'est pas la même chose.

Rumeurs dans l'hémicycle.

Yves LECAUDEY :

Je poursuis en répondant à notre collègue Jean-Jacques Paris. Il nous a dit à plusieurs reprises que si on ne peut pas récupérer un peu plus sur la TP par la déliaison, il faut employer le principe dont on parle dans quelques départements, que nous voudrions voir adopter, qui est celui de la création d'une ligne budgétaire nouvelle qui s'intitulera créance de l'Etat. Deux observations : je lui ai dit à Jean-Jacques Paris, mais je répète pour que l'on soit clair sur les questions et les réponses ; d'une part, pour créer une nouvelle ligne budgétaire, il faut qu'elle existe dans la nomenclature fixée par la direction générale de la comptabilité publique. Et une créance cela peut être inscrit, quelque soit le débiteur, pour autant que l'on puisse la justifier.

Or en matière de RMI, bien que la Constitution prévoit à l'heure actuelle que la compensation des charges transférées doit se faire à l'euro près, la seule chose que la loi ait prévu, c'est que le RMI est transféré aux départements et que l'Etat transfère aux départements, pour qu'ils puissent supporter ce transfert, la totalité des sommes qu'il consacrait au versement des allocations RMI en 2003. Au-delà il n'y a rien dans la loi. C'est vrai que la TIPP, qui est sensée apporter cet équivalent de ressource, diminue à tel point qu'il y a une clause de garantie qui a été introduite : lorsque la TIPP ne représente pas le montant des allocations 2003, il y a une compensation par l'Etat, qui se fait attendre, qui arrive tardivement, mais il y a compensation par l'Etat. C'est-à-dire que pour écrire aujourd'hui sur une ligne que nous créerions, l'Etat nous doit, pour les exercices clos, soyons bien d'accord, puisqu'il faut un compte administratif pour pouvoir justifier d'une créance, l'Etat nous doit sur le RMI. Vous savez très bien que nous avons touché en 2004, on l'a dit, un rattrapage décidé par l'Etat, une compensation. On a aujourd'hui, et c'est très insuffisant, touché intégralement sur les exercices terminés la part de ressources prévue par la loi pour venir en compensation du RMI. Ce qui ne veut pas dire que le RMI n'a pas dérapé eu égard au nombre des bénéficiaires, et il faudrait s'interroger sur les responsabilités de cette augmentation du nombre de bénéficiaires. Mais au sens de la loi, nous ne pouvons justifier une créance sur l'Etat que dans la mesure où l'Etat n'a pas respecté cette disposition telle qu'elle est prévue. Sauf que nous constatons que cette disposition prévue n'a pas intégré les dérapages générés par la situation économique, et qu'effectivement, pour 2005, le compte administratif que nous aurons à examiner fera apparaître une dépense non couverte de 15,3 M€ à peu près, s'ajoutant, pour l'exercice précédent après régularisation, à 1,3 M€. C'est-à-dire, nous avons 16,3 – 16,5 M€ de retard. Et ce que nous savons, j'y reviendrai tout à l'heure en répondant à Nicolas Florian, c'est que pour 2006 ce sera bien au-delà des 15 M€.

Mais ceci m'amène à dire que sur le RMI, que sur l'APA, où l'APA le montage initial dans les propositions, mais le chiffre n'a malheureusement jamais fait l'objet d'une application officielle qui était à 50/50, on est aujourd'hui à 65/35 à peu près, à un point dans un sens ou dans l'autre, sans pour autant que la loi soit détournée puisque le nombre de bénéficiaires a augmenté. Et ce nombre, vous le savez, on n'en a pas la maîtrise, on le détermine suivant les coefficients GIR attribués aux demandeurs, on supporte de plein fouet. On peut regretter le dérapage qui fait que le delta entre ressources et dépenses s'accélère, mais il n'y a pas dans les textes un seul point officiel réglementaire ou législatif qui nous permet de dire que l'Etat est débiteur. Je ne défends pas l'Etat, je m'insurge personnellement contre ce système qui fait qu'en n'ayant pas inscrit les compensations intégrales, ne les ayant pas prévues, n'ayant pas prévu les évolutions, aujourd'hui les représentants de l'Etat, du Gouvernement peuvent nous dire : "on satisfait à nos obligations, celles de la loi", alors que sur le constat cela condamne les collectivités à fiscaliser pour compenser le manque de ressources et éventuellement à se faire condamner par les défenseurs de cette majorité au plan national. Comprenez qui pourra.

C'est tellement vrai, et j'en termine avec la réponse à Jean-Jacques Paris, qu'il y a deux départements surtout qui avaient décidé d'inscrire cette ligne nouvelle créance sur l'Etat, le Département du Val de Marne et celui de la Saône et Loire. Ces départements ont proclamé *urbi et orbi* qu'ils allaient présenter la facture à l'Etat. Ils l'ont fait, mais ils l'ont fait sous forme de tracts invitant leurs administrés à présenter la facture à l'Etat, mais ils ne l'ont pas fait en inscrivant la recette sur une ligne particulière du budget, parce que ce n'est pas légal. Par conséquent la forme politique d'une manifestation, d'une revendication, il ne m'appartient pas de juger, mais la forme budgétaire elle est là. Il y a impossibilité technique, comptable,

juridique de créer une ligne pour dire à l'Etat : "vous nous devez", tout simplement parce qu'il nous a mis dans une situation que nous dépensons plus que ce que nous recevons, plus que ce qui était prévu, mais pour autant il n'avait pas prévu la compensation, la loi majoritaire a voulu que cela soit ainsi et que nous le subissions.

Je réponds à Nicolas Florian. Droits de mutation, nous avons pile inscrit au BP 2006 le montant que nous avons inscrit au moment du BS 2005. Nous étions partis en 2005 de 115 M€ au BP, et nous avons mis 20 M€ de plus, 135 M€ au BS, et vu l'évolution de ces droits nous avons décidé de les inscrire dès le BP 2006, on s'en est expliqué. Sur 2005, vous verrez le compte administratif dans quelques jours, nous aurons perçu, ce qui prouve que le renversement de tendance ne s'est pas fait encore, 152 M€ soit 17 M€ de plus que ce que nous avons inscrit au BP. Cela veut dire que si les choses ne changent pas, nous encaisserons en 2006 au moins 152 M€, mais attention, cela représente 17 M€ de plus que ce que nous avons prévu, et je viens de vous dire que s'agissant du RMI nous serions au-delà de 16 M€ de différence négative. C'est-à-dire que cette réserve des droits de mutation, tant que les droits de mutation sont à ce rythme, couvre simplement le décalage RMI. Je vous donne les chiffres, vous verrez au compte administratif. Si vous vous rappelez bien au moment du BP nous avons dit : ce budget est prévu à 4 % d'augmentation sur la fiscalité, il fait l'impasse sur certains risques, ces certains risques c'est la couverture du RMI, je viens de vous répondre, c'est le dérapage de l'APA, le SDIS nous le connaissions, et c'est la montée en charge de la prestation compensatrice du handicap. Aujourd'hui cette montée en charge se fait plus lentement que prévu, si bien qu'au compte administratif on proposera une régularisation, mais équivalente en recettes et en dépenses, puisque le différentiel venait de l'ancienne allocation compensatrice tierce personne et le nouveau dispositif tarde à se mettre en place.

Mais aujourd'hui, j'anticipe sur le compte administratif, nous avons fini avec un fonds de roulement qui est le plus faible depuis des années, et ce n'est pas un mal, qui est de l'ordre de 15 M€ de hausse à la fin de l'exercice 2005. Fonds de roulement à 15 M€, les reports, les restes à réaliser s'équilibrent bien entendu, intégration des risques au moment du vote du budget, dérapage du RMI ou de l'APA selon la vitesse de croisière que nous connaissons maintenant et que nous appréhendons. Bref, aujourd'hui nous sommes en train de dire que l'augmentation constatée des droits de mutation va couvrir le décalage négatif du RMI et à peine sur l'APA quelques centaines de mille d'euros. C'est-à-dire que nous savons pas si nous avons une marge pour être en mesure d'élaborer un BS. Je n'essaie pas de dramatiser, en dehors des reports bien entendu, mais pour le reste nous pourrions bien avoir à enregistrer, comme simple marge de manœuvre, le supplément des droits de mutation. Personnellement, mais là le Président dira ce qu'il veut et l'assemblée se prononcera, je dis que si nous ne gardons pas cette marge de manœuvre en inscrivant au moment du budget seulement ce que l'on constatait au BS de l'année précédente, tant que les droits de mutation suivront ce rythme, nous aurons une marge de manœuvre de 17/20 M€, mais le RMI continuera à se dégrader. Ou alors si la renverse est totale et complète, tant mieux. Mais pour le reste, si jamais la tendance droits de mutation se stabilise ou s'infléchit, et ce sont des phénomènes qui peuvent se produire à tout moment, il faut savoir que la répercussion sur notre budget de cette tendance est immédiatement d'une dizaine de millions d'euros, en plus ou en moins. Et quand on fait un budget, on aime mieux compter sur les plus, on ne les inscrit pas mais on y compte, que faire l'impasse sur les moins, parce que là on a quelques difficultés à présenter un budget sincère. Mais quand on joue la carte de la sincérité, c'est très difficile d'avoir l'adhésion des uns et des autres. C'est un risque, Monsieur le Président, que je veux bien continuer d'assumer.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Yves Lecaudey, et j'accorde la suspension de séance demandée par Jean-Jacques Paris ; elle est de droit.

La séance est suspendue à 16 heures.

La séance est reprise à 16 h 20.

M. LE PRESIDENT :

Jean-Jacques Paris a la parole.

Jean-Jacques PARIS :

Quelques éléments avant de donner le sens de notre vote. Je veux dire à Yves Lecaudey que la Constitution contient aujourd'hui l'idée selon laquelle les transferts de charges doivent s'accompagner du transfert de moyens à l'euro près. Donc c'est la Constitution de la France qui est au-dessus de la loi même. Donc il est légal de dire que l'Etat nous doit de l'argent, puisqu'il ne nous a pas transféré les moyens à la hauteur des charges transférées. La Constitution prévaut le cadre de la loi, et c'est très important car autrement nous ne serions plus dans notre République. C'est la première idée.

La deuxième idée, je n'ai pas encore tous les éléments, mais je vois quand même que le Président du Conseil Général de l'Essonne a déjà émis des titres de recettes. C'est un président socialiste, il a émis des titres de recettes pour 15 M€. Donc il y a déjà des départements, qui vont aller à la bataille. Vous le savez bien, notre proposition n'est pas technique, c'est un combat politique parce que nous ne voulons pas nous résigner à être les leveurs d'impôts toujours plus injustes dans les poches des familles. Donc c'est difficile. Nos 4,2 % à la proportionnelle, cela va faire pour la taxe d'habitation et le foncier bâti 6,2 % dans la poche des familles. Donc c'est quand même beaucoup. Et puisque nous avons une possibilité de mener le combat, il me semble que cela méritait de le faire.

La troisième idée, sur la TP, je partage les explications d'Yves Lecaudey sur la valeur ajoutée, etc., n'empêche que ce serait le moindre mal que de ramener toutes les entreprises à 3,5 % de la valeur ajoutée. Cela ne nous enlèverait rien, au contraire, puisque le ticket modérateur, de toute façon, serait inférieur aux rentrées fiscales que nous aurions, donc on n'y perdrait rien. C'est une bataille également. Et si demain toutes les TP de toutes les entreprises étaient à 3,5 % de la valeur ajoutée, il n'y aurait plus de concurrence pour répondre à notre ami Jacques Fergeau.

Donc, bien entendu, la question c'est de réformer la TP, c'est évident, c'est pour cela que nous proposons de taxer les actifs financiers dans les bases d'impositions futures. Je l'espère, c'est l'avenir.

Donc à partir de là, nous ne voulons pas priver le Département des recettes dont il a besoin, c'est évident, parce que nous sommes pour les politiques que nous avons votées, nous sommes attachés, nous avons partagé le budget tel qu'on l'a monté en équilibre. Nous regrettons que toutes nos suggestions ne soient pas prises en compte, mais nous ne ferons pas au moment du vote de barrage intempestif. Le combat continue, le débat continue entre nous, et j'espère qu'à un moment donné nous allons arriver à trouver la bonne réponse, la réponse politique et de combat.

Je voudrais dire à notre collègue Nicolas Florian que bien entendu il n'y a pas de contradiction entre avoir un impôt juste et un pouvoir d'achat des familles amélioré ; plus l'impôt sera juste plus le pouvoir d'achat des familles sera protégé. Parce que la question posée en France, c'est que dans la valeur ajoutée justement la part qui revient au capital elle a pris 10 % en 15 ans ou 20 ans, et la part de nos salaires a perdu 10 % en 15 ans. Ce sont les statistiques économiques que l'on connaît aujourd'hui, donc il y a à faire, et je crois qu'il faut dire cela à nos concitoyens.

Nous suggérons de joindre à ce débat une sorte de vœu que nous proposerons à la population, c'est de dire :

"La politique fiscale du Département de la Gironde est lourdement affectée par les dépenses sociales liées au transfert de charges de l'Etat, notamment en matière de RMI et d'allocations personnalisées à l'autonomie. En effet sans augmentation de la fiscalité, il manque pour équilibrer le budget 2006, comme le disait Yves Lecaudey, 15 997 751 €.

Par ailleurs, la différence entre les dépenses du RMI et les compensations financières accordées par l'Etat pour son financement s'élèvent à 16 800 000 €, qui ne doivent en aucun cas être à la charge des contribuables girondins. Cette situation engendre de graves inégalités sociales entre les départements et nous amène à exiger le retour du RMI dans la solidarité nationale.

Dans cet esprit les conseillers généraux communistes regrettent que le projet du vote des taux soumis à l'assemblée ne retienne pas l'inscription en recettes d'une ligne budgétaire affectant l'importante dette de l'Etat supportée par le Département. C'est pourquoi les conseillers généraux communistes proposent une nouvelle fois, dès la prochaine décision modificative, cette inscription ; nous aurons plus de données à ce moment-là. Cela attesterait de notre volonté politique de résister à la contrainte de réduction des dépenses publiques et de transfert de fiscalité sur les ménages. Nous insistons à nouveau pour que la TP des entreprises augmente plus que l'impôt des familles, comme la loi le permet encore aujourd'hui. Dès lors le Conseil Général de la Gironde disposerait des moyens de développer ses politiques publiques, sans avoir besoin d'augmenter les impôts locaux en 2007."

Voilà notre proposition. Cette proposition de justice fiscale viendrait en atténuation de l'effort demandé aujourd'hui aux contribuables locaux, ce qui nous amène à voter bien entendu les taux pour ne pas priver de recettes notre budget, mais à vous faire cette proposition qui nous permettrait de ne pas augmenter en 2007.

C'est le vœu qui est déposé. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT :

Notre réaction a été de créer cet observatoire des transferts de charges. Au vu des comptes administratifs, on aura des chiffres irréfutables, et à l'instar des départements cités, la Haute Saône, le Val de Marne, l'Essonne, je suis d'accord, on pourrait imprimer des imitations de titres financiers avec les montants dus par l'Etat. Il faut que nos concitoyens sachent que si on a des difficultés, si on ne peut pas faire tel ou tel équipement, si on ne peut pas apporter telle ou telle solidarité, c'est parce que véritablement on a des problèmes au niveau des compensations financières. On pourrait émettre ces titres-là.

Yves LECAUDEY :

Le Président a fait une proposition. Je redis, pour que l'on soit clair et je ne veux pas faire de barrage, que créer une ligne de recettes qui ne correspond pas à un constat effectif de créances au terme de la loi, cela veut dire que le contrôle de légalité doit normalement rejeter le budget. Cela signifie qu'un budget rejeté fin mars n'est plus en équilibre puisqu'il n'y a plus de fiscalité, et c'est le Préfet qui l'impose. En laissant au Préfet le soin de dire "je respecte les dépenses et les recettes prévues par l'assemblée départementale et je "vote" l'impôt", auquel cas l'Etat par l'intermédiaire du Préfet est responsable de la hausse de fiscalité. Ou bien le Préfet dit qu'il vote l'impôt sur la base des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'année précédente, auquel cas le Département est en panne.

Ce qui est certain, c'est que sur la Constitution Jean-Jacques Paris a raison, le transfert du RMI s'est fait au 1er janvier 2004 sur le résultat de l'année 2003, et que les recettes transférées ont bien été celles consacrées par l'Etat au paiement des allocations en 2003. Cela a évolué depuis, mais l'Etat a bien transféré les sommes qu'il consacrait au versement des allocations en 2003, au budget du Département au 1er janvier 2004. Il y avait équivalence entre les sommes nécessaires au versement des allocations sur la base 2003 et les sommes transférées au Département. Je rappelle que tout ce qui était insertion était assuré sur ressources propres du Département. Le problème, c'est qu'à partir de là le RMI a dérapé, comme les autres, sans compensation prévue. Alors c'est ici qu'il y a peut-être à engager, à demander, à présenter des justifications, mais j'essaie de laisser notre assemblée et son Président dans la légalité.

M. LE PRESIDENT :

Ce que je propose à Jean-Jacques Paris, au vue des résultats des comptes administratifs, on déclenche une opération, même de contentieux. Il y a 22 départements qui sont en contentieux, y compris des départements de droite. Je pense qu'il faut être clair, il faut qu'il y ait la sincérité, il faut que les choses passent. On imprime des imitations de titres financiers, les montants dus par l'Etat, et ainsi les gens seront au courant. Mais je crois qu'avec cet observatoire on sera sur des chiffres irréfutables.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2006

Ont voté pour :

- MM. AUGÉY, BARRAU, BENOIT, BOST, CARREYRE, DAVID, DE GABORY
Mme DEXPERT, MM. DORTHE, DUSSAUT, Mme FAURE, MM. FERGEAU,
GARANDEAU, GAUBERT, GLEYZE, HILAIRE, HOURNAU, JEAN-JEAN,
Mme KEISER, MM. LAMAISON, LAURENT, LECAUDEY, LEVEAU, LIMINIANA,
MADRELLE, MAGENTIES, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, MITTERRAND,
Mme MONCOUCUT, MM. MUR, PARIS, PLISSON, RENARD, SAVARY, SERRANO,
TOUZEAU, TRUPIN.

Ont voté contre :

- MM. D'AMECOURT, DARGUENCE, DUBOURG, FLORIAN, FOULON,
LOTHAIRE.

S'est abstenu :

- M. CHALARD.

Excusés ou n'ayant pas pris part au vote :

- MM. CASTAGNET, CESAR, DARREMONT, Mme DELAUNAY,
MM. DUCHENE, DELAUX, FATH, FROUIN, GAÛZERE, JAULT, PERONNAU,
REGERE, RESPAUD, RIFFAUD, SOUBIE, VINCENT, YERLES.

**DECISION : LES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2006 DU DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE SONT ADOPTES A LA MAJORITE, par 38 voix pour, 6 voix contre, 1
abstention.**

M. LE PRESIDENT :

Je vous remercie. Les taux sont votés. Je remercie notre rapporteur, la commission et la direction des finances, tous nos fonctionnaires, Monsieur le directeur général, qui comme d'habitude ont beaucoup travaillé, et je leur en sais gré particulièrement.

Avant d'aborder les motions, je vais vous faire une proposition de déclaration, et vous allez comprendre pourquoi je le fais maintenant

Proposition de déclaration

A l'occasion de la commémoration du jour anniversaire de la mort d'Aristide de Sousa Mendés, Consul du Portugal à Bordeaux entre 1938 et 1940, le Conseil Général présente dans ses salons l'exposition "Aristide de Sousa le Juste de Bordeaux", du 3 au 14 avril.

Je rappelle que le Consul de Sousa Mendés a sauvé de la mort plus de 30 000 personnes dont 10 000 Juifs qui, chassés par l'invasion allemande, s'étaient réfugiés en Gironde dans l'espoir d'embarquer Outre-Atlantique. La délivrance de visas sur ordre du Consul a permis à des milliers d'innocents de sauver leur vie.

Cette action de sauvetage fût la plus grande menée par une seule personne durant la 2^{ème} guerre mondiale.

De Sousa Mendés a fait le choix de sa conscience : le choix de l'humanité plutôt que celui d'un état dictatorial. Ainsi qu'il le disait, il a voulu sauver le maximum de réfugiés quelles que soient la couleur de leur peau, leur religion, leurs opinions politiques ou leurs nationalités.

Destitué de ses fonctions publiques, persécuté, De Sousa Mendés est mort dans la misère.

Aussi, à titre tout à fait exceptionnel, et afin d'honorer cet homme, ce Juste parmi les nations, je propose que notre Assemblée, en devoir de mémoire et de reconnaissance, confère à Aristide de Sousa Mendés le titre de citoyen d'honneur de la Gironde.

M. LE PRESIDENT :

Je crois que c'est la moindre des choses d'honorer la mémoire de cet homme qui a sauvé tant de vies et qui a fini dans la misère. Il a d'ailleurs été honoré par la ville de Bordeaux, il y a une statue sur l'esplanade Charles de Gaulle.

DECISION : LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

M. LE PRESIDENT :

Je vous remercie infiniment.

La première motion concerne l'hôpital Jean Hameau d'Arcachon. Le maire d'Arcachon est intervenu fortement avec son conseil d'administration. Je lui donne la parole, ensuite à René Serrano. C'est René Serrano qui présente, et ensuite Yves Foulon interviendra, qui est non seulement le conseiller général maire d'Arcachon, mais qui est le Président du conseil d'administration de l'hôpital.

MOTION RELATIVE A L'HOPITAL JEAN HAMEAU D'ARCACHON ET A LA SAUVEGARDE DES HOPITAUX DE PROXIMITE GIRONDINS

Présentée par René SERRANO

Alors que le Centre Hospitalier Jean Hameau d'Arcachon accueille une population de plus en plus importante, l'ARH (Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Aquitaine) remet en cause le maintien de l'activité liée à la réanimation.

Ainsi, ce sont les habitants du Pays Bassin d'Arcachon, du Val de l'Eyre et du territoire contigu du Nord des Landes qui seraient victimes de cette décision administrative, soient 150 000 habitants l'hiver, et près de 450 000 l'été.

C'est pourquoi, le Conseil Général de la Gironde, réuni en Assemblée Plénière le 27 mars 2006, déclare soutenir les élus et les membres du Conseil d'Administration de l'Hôpital dans leur action, pour le maintien de l'activité de réanimation, et demande à l'ARH de revoir sa position prise dans le cadre du S.R.O.S. III, qui est en cours de validation.

Par ailleurs, les élus du Conseil Général de la Gironde tiennent à exprimer leur inquiétude sur le devenir des hôpitaux de proximité de Gironde, et souhaitent que soient prises toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde d'une offre de qualité et un égal accès aux soins pour l'ensemble de la population girondine.

René SERRANO :

Je voudrais dire que c'est en collaboration avec à la fois avec le maire d'Arcachon, Yves Foulon, le conseiller régional, François Deluga, et à la fois avec Madame la Députée, Marie-Hélène Des Esgaulx, tous les maires du Sud-Bassin, du Bassin d'Arcachon et ceux des Landes, que j'ai souhaité qu'il y ait cette motion sur l'hôpital Jean Hameau, qui était d'ailleurs l'ancien hôpital d'Arcachon qui était baptisé Jean Hameau et qui se trouve aujourd'hui à La Teste.

J'ajouterai que l'hôpital a une telle influence aujourd'hui qu'il s'est doté d'un vrai service de pédiatrie, d'un service d'urgence. Il y a à peu près 20000 urgences qui arrivent par an, 3000 cas opératoires, et il est bien certain que les élus locaux, régionaux et départementaux feront tout pour le maintien de l'activité de réanimation qui est vraiment indispensable à l'ensemble du corps social concerné.

Yves FOULON :

Merci à René Serrano et à vous-même pour ce soutien à cette motion qui est la bienvenue. Effectivement on a découvert, dans le cadre du schéma d'orientation sanitaire, que le service de réanimation, dont nous disposons depuis fort longtemps sur ce centre hospitalier, qui couvre quatre cantons en Gironde, trois pleins et la moitié d'un, donc ce n'est pas anodin, sans compter les cantons du département des Landes, donc c'est important, que l'A.R.H. visait tout simplement à annuler le service de réanimation qui existe actuellement au centre

hospitalier Jean Hameau. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit René Serrano. Nous avons, depuis trois ans que nous gérons ce centre hospitalier, fait en sorte de lui donner davantage d'activités et de moyens financiers, nous permettant de pérenniser définitivement ce centre hospitalier.

Aujourd'hui on veut tout simplement annuler ce service de réanimation, ce qui est une décision, tout au moins une proposition au moment où nous parlons, de l'ARH réellement irresponsable, puisque d'une part cela met en danger la vie d'autrui, de façon très concrète, puisque l'on ne pourra plus réceptionner des patients en réanimation, d'autre part cela méconnaît toutes nos perspectives en matière d'aménagement du territoire.

Il faut savoir que c'est contraire, au moins, à trois points très simples et que chacun connaît ici. Nous avons sur notre littoral une démographie âgée. Toutes les villes du littoral en France connaissent cet afflux de population venant de l'extérieur qui s'établit de façon sédentaire sur les communes du littoral. C'est le cas également à Biscarrosse, Sanguinet, Parentis et Mimizan, et c'est le cas des villes du Sud Bassin, donc une démographie qui par nature, en raison de son âge, a besoin d'avoir un service de réanimation à proximité de son domicile. D'autre part, les communes sur lesquelles est implanté le rayonnement d'action de l'hôpital sont des communes à vocation touristique qui multiplient leur population par deux ou par trois ; c'est le cas de l'ensemble des communes et également des communes du Département des Landes, avec en plus la spécificité d'avoir une activité nautique qui entraîne les problèmes liés au phénomène de noyade. Donc nous avons principalement besoin d'un service de réanimation pour s'occuper de ce type de danger. Et enfin, il y a des perspectives d'aménagement que vous connaissez bien ici sur le Bassin d'Arcachon, où nous sommes considérés comme ayant la capacité d'être la plus forte expansion démographique d'Aquitaine.

En conséquence, sans compter que nous avons déjà un service qui est proposé et l'annuler serait une régression, nous souhaitons tout simplement être labellisé en réanimation et non pas en surveillance continue, comme le prévoit le schéma d'orientation sanitaire. Ce qui ferait que très concrètement, si le SROS était voté en l'état de cette proposition, tout patient qui serait réceptionné à l'hôpital Jean Hameau et qui, après diagnostic, se verrait conduit à être hospitalisé en réanimation, serait immédiatement transféré à Bordeaux. Donc avec les moyens que nous connaissons en terme de déficience autoroutière, car la voie directe, même si le 30 mars nous inaugurons ensemble un rond-point, il n'en demeure pas moins qu'elle ne sera doublée que dans cinq ou dix ans. Cela veut dire que nous sommes dans une situation d'être à 70 kilomètres du premier centre de réanimation avec des transports de malades extrêmement difficiles à réaliser.

En résumé, le conseil d'administration que je préside et auquel participent le Conseil Général, le Conseil Régional, l'ensemble des représentants syndicaux, l'ensemble des représentants d'usagers, tout le monde et toutes tendances confondues sur le plan politique et de représentation, avons démissionné collectivement. Le centre hospitalier n'est plus administré aujourd'hui, le budget n'est pas voté, et nous allons nous retrouver dans une situation difficile à cet égard. Enfin le 30 mars nous faisons une manifestation de rue pour symboliser ce mécontentement à 10 heures 30, et nous nous rendrons très symboliquement à la nouvelle sous-préfecture du Bassin d'Arcachon que nous allons inaugurer par une manifestation, avant de l'inaugurer par une coupe de champagne.

On en est là, donc cette motion est la bienvenue, nous aurons la même du Conseil Régional et de l'ensemble des communes sur l'ensemble du territoire de santé que couvre le Centre Hospitalier. Donc merci pour ce soutien.

Pierre AUGÉY :

Malheureusement je dois dire, pour avoir eu un coup de fil il y a une heure, que c'est d'actualité, on n'y croyait pas à Langon. Je vous demanderai d'associer dans le même sens, avec les mêmes termes, au-delà de l'hôpital d'Arcachon, l'hôpital de Langon.

Je rappelle que nous sommes dans un développement de population en Sud Gironde très important. Avec la voie rapide Langon-Pau demain il en sera de même. Le Président Charles Vérité nous réunit ce soir en bureau pour faire une délégation demain au SROS. Il pensait pouvoir intervenir, en sa qualité de membre du bureau du SROS représentant les maires de la Gironde, sur cette décision de suppression de la réanimation à Langon. Nous sommes exactement dans la même configuration qu'Arcachon, malgré les investissements très lourds que vient de faire l'hôpital avec les deniers publics, en refaisant un centre des urgences neuf à Langon, qui n'est pas encore inauguré, tellement qu'il est nouveau. Demain il y aura une nouvelle réunion au SROS. Mais je pense qu'il faut le soutien du Conseil Général aujourd'hui comme pour celui d'Arcachon, pour dire que ces réanimations excentrées dans le Département doivent se maintenir. Pour l'aménagement de notre territoire, c'est indispensable. Notre collègue de La Réole serait là, il connaît bien le problème, il serait intervenu dans le même sens sûrement.

Francis MAGENTIES :

Même motif pour l'hôpital de Lesparre où il est question de supprimer la maternité, prétextant qu'il n'y a que 400 naissances par an et qu'ils ne peuvent pas garder tout le personnel. Ensuite ils veulent arrêter les urgences, avec pour motif qu'ils attendent de l'argent de l'Etat, ils ne savent pas s'ils l'auront au moins de juin, et s'ils ne l'ont pas ils seront obligés de fermer. Donc prochainement il y aura certainement des lettres et une pétition pour l'hôpital de Lesparre.

Yves LECAUDEY :

Je voudrais m'assurer que l'ARH n'a pas donné son accord, je crois bien que si, à la couverture du déficit qui justifiait ces mesures de 1,5 M€, ce qui lèverait, du moins provisoirement, l'inquiétude ; il y a huit ou neuf jours

M. LE PRÉSIDENT :

Il faut s'en assurer.

Yves D'AMECOURT :

Il n'y a pas si longtemps on votait une motion au sujet de l'hôpital de La Réole. Derrière tous ces dossiers il y a la même personne qui est le directeur de l'ARH, Monsieur Garcia, et je me demande si ce ne serait pas une bonne idée d'inviter Monsieur Garcia à venir s'expliquer devant nous dans cet hémicycle, puisque finalement il y a une lame de fond qui va

contre les élus, qui va contre tout le monde. Ne pourrait-on pas tout simplement l'inviter à venir s'expliquer ici qu'il nous expose les motifs qu'il y a derrière tout cela ? La fermeture de l'hôpital de La Réole a commencé sous le Gouvernement précédent, donc je pense que c'est une lame de fond transgouvernementale qui est gérée par l'administration et la haute administration, et ce Monsieur revient dans tous les dossiers.

M. LE PRESIDENT :

Je pense qu'il a quand même au-dessus de lui le Ministère de la Santé. On peut lui demander effectivement de venir.

On va voter la motion en ce qui concerne l'Hôpital d'Arcachon, avec les ajouts dont on parlé pour Langon naturellement.

Dans le cadre de cette motion, on va voir si on peut faire une réunion du Conseil Général, toutes commissions confondues, avec le directeur de l'A.R.H.

Gilbert MITTERRAND :

Je suis totalement solidaire avec la motion pour Arcachon, et bien entendu solidaire de tout le discours des autres hôpitaux dits de proximité, même s'ils sont déjà importants. Mais je n'aimerais pas une liste limitative, parce que si on fait une liste, il faut mettre Sainte-Foy la Grande, il faut mettre Blaye, il faut mettre tout le monde. Je préférerais l'appellation générique des hôpitaux dits de proximité, parce que ceux qui ne seraient pas cités dans la motion risqueraient de s'en mordre les doigts.

M. LE PRESIDENT :

On a une motion sur Arcachon, on peut l'élargir à tous les hôpitaux de proximité.

René SERRANO :

Ce que je voudrais dire, Président, là en termes très fermes mais corrects, c'est que la Gironde entière dans les propos de mes collègues est menacée, et nous assistons véritablement au délabrement organisé du réseau sanitaire et médical girondin.

Il faut se poser la question qu'il y aura certainement un certain nombre de répercussions sur nos propres politiques, sur nos engagements, sur le volet social. Et au-delà de la simple motion de l'hôpital d'Arcachon, je suis heureux que l'on rajoute d'autres noms, ou que l'on fasse d'autres motions par la suite, mais cet abcès-là il faut le percer.

Ce qu'a dit Yves d'Amecourt n'est pas innocent et je le partage, c'est bien la haute administration. Je rappelle que l'ARH n'a rien à faire de l'avis d'un Préfet, et que c'est le Ministre de la Santé, je ne fais pas de politique, mais je constate, qui a demandé plusieurs centaines de millions d'économies pour l'exercice 2006.

M. LE PRESIDENT :

Cela ne concerne pas simplement la Gironde comme disait Yves Foulon, nous au contraire on a une augmentation de population en particulier sur le Bassin, donc c'est pour élargir.

On demandera à Monsieur Garcia de venir lors d'une réunion toutes commissions réunies, et naturellement je vous tiendrai au courant.

On élargit à tous les hôpitaux de proximité.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION RELATIVE A LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA GIRONDE

Présentée par Bernard GARANDEAU

Le 30 décembre 2005, le Président du Conseil Général, le Préfet, ont signé, avec d'autres partenaires, la convention constitutive créant le groupement d'intérêt public "Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Gironde" (MDPH 33).

A cette occasion, chacune des parties constitutives s'est engagée à y apporter les moyens qu'elle consacrait auparavant aux tâches faisant l'objet de la création du GIP.

A l'issue de la première réunion, le 16 janvier 2006, de la commission exécutive, il a été constaté que près d'1/3 des personnels de l'Etat (DDASS, DDTEFP) visés dans la convention constitutive manquaient à l'appel.

Pour ce qui relève de la DDASS, la défaillance a été partiellement palliée ; le déficit est passé de 8 à 3 depuis le 1^{er} février 2006.

Par contre, la situation est plus critique à la DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) où 8 postes sur 17 restent vacants sans aucune solution proposée par la Direction.

Le Conseil Général :

- déplore que cette situation mette en difficulté dès sa création le fonctionnement de la MDPH 33, alors que des retards importants sont constatés à la COTOREP dans le traitement des dossiers et pénalisent gravement les personnes handicapées ;
- refuse avec énergie de créer à l'aide de dotations financières exceptionnelles et non pérennes des postes en compensation des défaillances de l'Etat ;
- demande donc que l'Etat prenne toutes les mesures nécessaires pour respecter les engagements signés dans la convention constitutive du GIP ;
- diffère l'installation de la commission d'accès aux droits des personnes handicapées.

M. LE PRESIDENT :

Aujourd'hui, on constate qu'il manque 11 postes sur les 68 que l'Etat s'était engagé à mettre à disposition. Quand j'ai signé le 30 janvier dernier avec le Préfet la convention constitutive, aucune proposition sérieuse n'a été faite pour les compenser de manière pérenne, et naturellement cette situation est préjudiciable au bon fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées. Le manque de personnel compromet la montée en charge de la MDPH et provoque des retards que les usagers pourront légitimement reprocher, et je veux qu'ils en connaissent la cause. Je ne peux, d'autre part, accepter cette situation susceptible d'entraîner à terme un transfert de charge sur le Département.

Dans ces conditions, et tant qu'une solution fiable ne sera pas trouvée, je ne peux accepter la responsabilité de cautionner un dispositif qui n'est pas en mesure de répondre aux

légitimes attentes des personnes handicapées du Département, et en conséquence de décider d'interrompre le processus de mise en œuvre de la maison départementale du handicap. J'avais convoqué pour le 31 mars la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, pour son installation. J'annule cette réunion que je reporte, tant que je n'aurai pas de garantie sur les moyens attribués par l'Etat au fonctionnement de la maison départementale. Je sais que cette position inquiètera les usagers de cet établissement, mais je souhaite qu'ils en connaissent les vraies raisons, et je ne doute pas qu'ils partagent mon souhait de la faire fonctionner sur les meilleures bases. Je ferai tout par ailleurs pour éviter qu'ils en subissent les conséquences dans leur droit. Ce n'est pas possible d'accepter cette situation, alors que l'engagement a été pris. J'ai signé cette convention, et là il n'y a rien à faire, on n'arrive pas à avoir ces 11 postes qui nous manquent et qui nous font cruellement défaut.

Nicolas FLORIAN :

Nous sommes totalement d'accord avec ce que vous présentez. Nous regrettons, du fait de cette imprévision, de cette inertie, que l'installation de la commission d'accès aux droits des personnes handicapées soit différée. Qui va être pénalisé ? Ce sont les personnes. A la limite, la motion elle ferait une ligne : "on demande à l'Etat de respecter les 17 ou 15 personnes qui manquent". Il y a un constat, ils se sont engagés, qu'ils remplissent leurs obligations, on a besoin du personnel, c'est ce qu'on leur demande.

Yves LECAUDEY :

Aujourd'hui, et je l'ai dit au directeur départemental en conseil d'administration, l'accès ne se fait pas dans des conditions convenables par rapport aux bénéficiaires potentiels qui viennent. C'est-à-dire que pour maintenir un accès convenable, il faudrait accepter de se substituer à l'Etat, et c'est un processus que l'on connaît trop ; c'est pour cela qu'il faut arrêter. Songez qu'en période de pénurie économique, et cela nous concerne tous, ce directeur départemental, je lui ai dit en tête à tête, ose dire qu'on va financer les postes qui n'ont pas pu être transférés parce qu'il n'y a pas de volontariat sur la dotation exceptionnelle. On manque de budget et lui propose de payer des gens pour faire le boulot d'autres gens qui sont payés pour cela et qui restent sur leur poste ; c'est un peu aberrant.

M. LE PRESIDENT :

On n'en sortira pas si on ne fait pas un mouvement fort. Honnêtement je veillerai à ce que toutes les personnes puissent avoir accès, mais là il faut taper sur la table tous ensemble. Je vous remercie.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Alain LEVEAU :

On a repoussé la commission d'appel d'offres à 16 h 30 ; je vous demande de nous laisser partir. Les personnes qui doivent m'accompagner voteront les motions.

MOTION RELATIVE A LA SITUATION DES FONDERIES DU BELIER

Présentée par Jean TOUZEAU

La situation de l'entreprise les Fonderies du Bélier, située à Veyrac et spécialisée dans la fonderie et l'usinage des pièces d'aluminium, reste aujourd'hui fort préoccupante dans le cadre de la restructuration du groupe Le Bélier.

Cette société girondine est un groupe dont l'ancrage territorial constitue l'armature industrielle du canton de Fronsac. C'est un gâchis social avec 190 licenciements que nous propose cette holding multinationale, ayant déjà délocalisé des activités en Chine et en Europe de l'Est.

Bien sûr, nous sommes conscients de la difficulté du marché Automobile, de l'apport de nouveaux matériaux composites concurrençant directement les fonderies. Pour autant, il convient d'envisager une restructuration qui garantisse l'emploi en Gironde et la qualification. En effet, ce secteur du Libournais, déjà lourdement frappé par la crise viticole, ne peut rester sans notre soutien.

Ainsi, les élus du Conseil Général de la Gironde, réunis en assemblée plénière, souhaitent à l'unanimité appeler l'attention du Gouvernement sur la situation de l'emploi en Gironde, et sollicitent la recherche de solution pour éviter le démantèlement de ce site industriel.

Une mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics semble nécessaire pour un soutien en faveur du développement économique en Gironde.

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

Jean TOUZEAU :

Il s'agit d'une motion relative à la situation des Fonderies du Bélier, où sont prévues 190 licenciements, et puis une autre motion qui va suivre sur la Sogerma où 400 à 500 emplois sont menacés.

En ce qui concerne la situation des Fonderies du Bélier nos collègues Gilbert Mitterrand et Michel Frouin suivent ce dossier de très près.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Michel Frouin devait nous présenter cette motion mais il est souffrant.

Gilbert MITTERRAND :

C'est une situation qui dépasse largement la situation de la commune de Veyrac et qui déborde le canton de Fronsac. C'est l'entreprise du canton de Fronsac pour commencer, et on voit les conséquences du point de vue social, et en terme d'organisation de ce canton autour de ce qu'elle a de ressources, et les 190 personnes licenciées cela succède déjà à un plan social qui a eu lieu il y a deux ans à peine. Ces salariés n'habitent pas tous le canton de Fronsac. Donc c'est vraiment le Nord Gironde qui est concerné par le soutien de cette entreprise, non pas un soutien abusif ou inconsidéré, mais de rechercher les réelles raisons qui motivent ces décisions qui sont prises en interne par l'entreprise. Des raisons qui ne sont pas uniquement économiques, et de ce point de vue là, je souhaiterais que les pouvoirs publics essaient d'organiser les tables rondes nécessaires pour pouvoir au moins limiter au maximum les conséquences lourdes pour le canton, mais aussi pour les salariés de Gironde.

Alain RENARD :

C'est exactement ce que je souhaitais apporter, cela ne concerne pas que Fronsac, cela concerne l'ensemble des cantons du Nord Gironde.

Yves LECAUDEY

Et pour cause, parce que je vous signale que les Fonderies du Béliet étaient l'un des établissements écrêtés pour le fonds départemental de péréquation de la TP qui est réparti sur toute la Gironde.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION RELATIVE A LA SITUATION DE LA SOGERMA

Présentée par Jean TOUZEAU

Depuis 2000, quatre plans successifs de suppression d'emplois ont eu lieu dans les établissements de EADS Sogerma Services. Un nouveau plan a été récemment annoncé, accentuant les difficultés sociales rencontrées par cette entreprise : 400 à 500 emplois pourraient être concernés sur le site de Mérignac.

Ces nouvelles menaces pourraient mettre en péril le devenir de ce groupe, et notamment la pérennité de l'établissement de Mérignac, ainsi que des emplois industriels et induits dans le Département de la Gironde.

Pourtant, l'aéronautique est en forte croissance et les résultats du groupe EADS sont annoncés comme très favorables, avec une nette évolution positive pour 2006 et un plan de charge de sept ans pour Air Bus.

C'est pourquoi, les élus du Conseil Général de la Gironde, réunis en assemblée plénière, solidaires des salariés et soucieux de l'emploi industriel en Gironde, souhaitent apporter leur soutien à l'intersyndicale de l'établissement et aux salariés en sollicitant auprès des dirigeants de EADS :

- une meilleure répartition des charges, avec la mise en place d'une véritable politique industrielle renforçant la capacité des différents établissements, et notamment celui de Mérignac, et ce en conformité avec les infrastructures déjà existantes soutenues grâce à l'aide constante du Conseil Général et des collectivités locales ;
- le maintien de l'activité traditionnelle de maintenance d'avions civils à Bordeaux ;
- la définition d'un positionnement pérenne de Sogerma au sein de EADS.

A l'unanimité, les élus du Conseil Général demandent au Préfet de Région de recevoir la délégation intersyndicale, et d'organiser les tables rondes nécessaires avec les dirigeants de l'entreprise, les représentants des salariés et les pouvoirs publics locaux.

Le Conseil Général s'associera à toute initiative allant dans le sens de cette motion.

Jean TOUZEAU :

Nous avons eu l'occasion ce matin de recevoir l'intersyndicale de EADS Sogerma. C'est un projet de motion relatif bien sûr à la situation de la Sogerma qui est extrêmement préoccupante, avec 400/500 emplois menacés. Si on ajoute à ces menaces-là celles sur toutes les entreprises dépendant de la Sogerma, l'intersyndicale évalue à peu près à un millier d'emplois autour de ce dossier très sensible. Et puis c'est la pérennité du site qui est aujourd'hui posée avec un certain nombre de décisions importantes. Il me semble nécessaire que le Conseil Général puisse être très mobilisé en soutien des salariés et en soutien à tous les différents interlocuteurs qui peuvent prendre en compte ces préoccupations.

Jacques Fergeau et Bernard Garandeau suivent de très près ce dossier. Ils ont reçu l'intersyndicale.

Avec ce dossier se posent des questions fondamentales d'aménagement du territoire avec le rééquilibrage par rapport au site toulousain, avec un certain nombre de décisions européennes concernant notamment des choix stratégiques d'EADS sur l'Allemagne avec les unités de maintenance qui pourraient fortement concurrencer Mérignac-Bordeaux et qui se situent à Dresde. Et puis la réalité de l'unité girondine où nous avons notamment la présence de hangars, que nous avons d'ailleurs financés au niveau du Conseil Général, qui pourraient permettre à minima de préserver les emplois, et de développer un petit peu le site de Bordeaux Mérignac.

Bernard GARANDEAU :

Comme l'a indiqué Jean Touzeau, je souscris parfaitement à cette motion, bien entendu, qui fait suite à l'entrevue que Jean Touzeau a eu ce matin avec l'intersyndicale, qui a suivi une autre entrevue que nous avons eu Jacques Fergeau et moi-même. Nous avons sur ce plan à associer un autre établissement mérignacais qui est First Métal qui a de grosses difficultés. On retrouve des similitudes tout à fait troublantes dans ces deux dossiers, même ambiguïté concernant les annonces faites par les industriels, et puis également des salariés répartis sur l'ensemble du Département.

La Sogerma, malgré les forts bénéfices du groupe EADS, n'affiche aucune solidarité par rapport à son établissement de maintenance EADS de Mérignac. Alors qu'elle a déclaré très clairement son intention de soutenir cet établissement, elle ne le fait pas ! Cela a été également un manque de transfert de plan de charges sur cet établissement du même groupe, dont un maintien à Toulouse et voire dans d'autres capitales européennes de plans de charges qui ne se reproduit pas sur Mérignac. Cela a été l'annonce de l'incitation d'une montée en puissance d'un plan de maintenance des avions militaires. On sait que ce plan n'est pas certain. La preuve est que pour les C130 de l'armée de l'air la commande a été passée à un établissement non qualifié et non équipé au Portugal qui n'a pas pu les traiter, les avions de l'armée de l'air sont donc restés au sol pendant un certain temps. Et maintenant cet établissement portugais a été amené à demander à Sogerma de sous-traiter la question. Cela a été la montée en charge également d'un plan de maintenance militaire qui nécessitera un tour de table, et donc il est important que le Préfet et les différents donneurs d'ordre, ainsi que l'établissement EADS, soient de ce tour de table pour permettre le meilleur échange de vue pour les perspectives à venir de cet établissement qui conditionne, je le rappelle, d'abord, la crédibilité du pôle aéronautique aquitain et girondin. Je signale que la Sogerma est parmi les grands organismes aéronautiques de notre Département, celui dont le PDG est localisé sur place, et donc à priori devrait avoir le maximum d'efficacité sur son entreprise. Or on voit bien que les ordres viennent de EADS, et que la directrice nouvellement nommée, avec laquelle nous n'avons pu avoir de contact jusqu'à maintenant, se préoccupe beaucoup plus de fermer les portes que de les ouvrir. Donc il y a lieu d'être très préoccupé par cette question-là, ainsi que pour First Métal qui est un établissement qui, après des ambiguïtés et d'autres difficultés, est passé d'un effectif de plus de 100 personnes à 85. Il risque de fermer totalement en laissant un outil tout à fait cohérent et tout à fait compétent en place, alors que globalement il y aurait des possibilités de diversifications indiscutables sur ce créneau. Merci.

Gilles SAVARY :

Sur la Sogerma, rapidement, il y a la problématique de la maintenance civile, sur laquelle effectivement il y a de grandes tentations, il ne faut pas se le cacher, pour le groupe EADS, d'abandonner la maintenance des avions civils purement et simplement, ou de la transférer à l'étranger. Mais je pense qu'un abandon n'est pas exclu non plus parce qu'il y a aussi les compagnies aériennes qui font parfois leur propre maintenance ; en tout cas le secteur est très instable. Par contre je voudrais attirer l'attention sur le militaire, cela a été évoqué par Bernard Garandeau, parce que cela peut avoir des effets collatéraux sur les AIA (Ateliers Industriels Aéronautiques). Il y a deux ans à peu près, on nous a expliqué que l'on envoyait les C130 de l'armée de l'air française au Portugal après un appel d'offre, et l'on nous a expliqué que c'était un appel d'offre européen obligatoire, et qu'il se trouve que les portugais étaient les moins chers. C'est la première affirmation, c'était par le cabinet de Madame Alliot Marie. La deuxième affirmation était : "mais ne vous inquiétez pas", disait Madame Alliot Marie, "je ferai des mesures de compensation, moi Ministre de la Défense, pour l'Etablissement Sogerma".

Première chose, il n'y a pas d'obligation, c'est pour cela que je le dis ici fermement, de mise en concurrence sur du matériel militaire, c'est l'article 296 des traités. Les traités de l'Union Européenne sur le marché intérieur et la concurrence ne jouent pas, article 296 des traités, tant qu'un état membre ne souhaite pas qu'il joue pour tout ce qui est militaire. Maintenance, construction, on peut ne pas, si on le souhaite, faire d'appel d'offres. C'était une première contre-vérité de Madame Alliot Marie.

Et seconde objection, c'est qu'elle n'a pas été au bout de ses engagements sur les compensations sur d'autres marchés militaires concernant la Sogerma. Je pense qu'il y a là un geste qui doit être fait en réparation des annonces intempestives, des promesses non tenues, et au total un marché qui a très mal fonctionné, puisque vous savez, cela vient d'être dit, l'entreprise portugaise à laquelle on a confié la maintenance des C130 était incapable de les réaliser, elle n'avait même pas toutes les certifications essentielles.

Je pense qu'il faut appuyer très fortement la Sogerma dans l'épreuve qu'elle traverse, parce qu'il y a quand même une marge de manœuvre politique, il y a des causes politiques aussi à la situation qu'elle traverse.

Jean-Jacques PARIS :

On a l'exemple typique, comme il a été dit, d'un côté les profits gonflent et de l'autre les menaces de licenciement s'accroissent. C'est très parlant de ce que nous vivons aujourd'hui et il me semble que cela représente un danger pour le pays comme pour le Département. Ce potentiel mérite qu'on aille au-delà, y compris de faire une motion, on en est bien conscient. Il serait temps que nous nous mettions ensemble, les élus de différentes sensibilités, parlementaires, etc., pour lancer un appel à la population girondine et au Gouvernement sur cette question que l'on pourrait publier dans Sud-Ouest. On en est arrivé à ce stade-là. Il faut mettre la barre au plus haut niveau parce qu'aujourd'hui le Gouvernement a un rôle à jouer dans ce domaine. Au-delà de nos sensibilités, nous devons défendre le potentiel économique de la Gironde et assumer ensemble et publiquement cette question-là pour que les pouvoirs publics prennent leur responsabilité sur ce dossier, et obliger les patrons de EADS à se prononcer clairement. Nous devons être fédérés face à ce patronat qui prend des mesures sans

vergoigne qui détruisent des familles entières, des potentiels économiques, alors que les profits de leur entreprise continuent de prospérer. On peut démontrer à la population que la politique cela peut être aussi un moyen fort de se faire entendre.

Jacques FERGEAU :

Je voudrais intervenir également sur ces dossiers économiques des grands groupes. On constate globalement qu'il s'agit de grands groupes, et en terme de chiffres c'est énorme. On a parlé de la Fonderie du Bélier, on parle de Sogerma, de First Métal, toutes ces sociétés appartiennent à de grands groupes.

Alors aujourd'hui à Sogerma 1000 salariés. Il y a quelques années 1500 salariés, donc on réduit. On annonce 400 à 500 licenciements, ce qui veut dire que Sogerma va passer de 1000 salariés à 500 salariés. Avant il y en avait 1500. Ce qui veut dire aussi, avec les mêmes structures, les ateliers que nous avons financés, Jean Touzeau le disait, en partie, les infrastructures routières, des ronds-points, etc., que nous avons financés également, on va se retrouver avec les mêmes structures et avec moins d'heures à facturer, à vendre. Ce qui veut dire qu'au prix de revient de l'heure, on ne passera plus, on ne passe pas aujourd'hui, on passera encore moins si on se retrouve à 500 salariés. Ce qui est prévu par le groupe EADS, c'est clair, il ne faut pas se voiler la face, c'est que compte tenu de notre prix de revient de l'heure, on ne passera pas, donc on ne peut pas prendre les marchés, on est trop cher. Donc que va-t-il arriver ? Dans deux ou trois ans, on va se retrouver, et on va dire Sogerma ferme, parce que l'on aura des prix de revient de l'heure trop élevés. Ce qu'il faudrait faire, dans le cas de Sogerma, ce n'est pas licencier 500 personnes mais embaucher 500 personnes et on aurait des frais de structures inférieurs. Alors vous allez me dire embaucher 500 personnes, c'est bien, mais qu'est-ce qu'on va leur faire faire ?

Ce groupe Sogerma est une filiale de EADS qui aujourd'hui fabrique l'Airbus, il y a quatre mois de retard aujourd'hui dans la fabrication des Airbus, avec des pénalités que nous payons, que le groupe paie. Les bénéficiaires de Airbus industrie, filiale Sogerma, plus 39 % en 2005 par rapport à 2004, donc les résultats sont là. Ce ne sont pas des problèmes financiers, loin de là. Aujourd'hui la stratégie est de dire qu'on réduit les effectifs, on garde les mêmes structures, donc forcément on aura des pertes énormes sur cette filiale-là. Qu'est-ce qui va se passer ? On va se couper un bras ! Je vous rappelle que sur notre Département 500 salariés se répartissent sur une centaine de communes, nous sommes tous concernés, sachant que ce sont des familles derrière. Et un savoir-faire dans l'aéronautique qu'on est en train de perdre sur Bordeaux et dans notre Département de la Gironde. C'est très grave pour la suite des événements qui peuvent se produire. Toulouse augmente, je n'ai rien contre Toulouse, il y a du travail à Toulouse c'est bien, et nous sommes contents. Mais on en voudrait également à Bordeaux parce que là on est en train de perdre notre savoir-faire et nos compétences.

Il faut être vigilant là-dessus. Sachez qu'il y a eu quatre PDG en dix ans sur la Sogerma. La dernière vient d'être nommée au 1er janvier, et tout ce qu'elle a fait dans sa carrière ce sont des licenciements, elle sait très bien les faire et elle les réalise très bien.

Aujourd'hui, Bernard Garandau le disait, on n'a pas pu avoir de rendez-vous, autant le député que le président de la Région n'ont pas pu avoir de rendez-vous, mais je crois qu'ils vont en avoir un dans la semaine. Cela fait des mois depuis le début de l'année qu'ils demandent des rendez-vous à la direction générale de EADS et de Sogerma. Nous espérons

qu'enfin ils vont les obtenir. Mais ce que nous craignons ce sont ces 400 ou 500 licenciements qui seraient dramatiques pour notre Région, pour notre Département, et bien sûr pour l'ensemble de nos concitoyens. J'associe bien entendu les autres entreprises et nous en avons une autre sur Mérignac, malheureusement, qui concerne First Métal qui appartient à un grand groupe, avec 87 salariés, et là c'est clair le groupe a décidé d'arrêter, une liquidation amiable. Alors quand on parle d'amabilité en la matière, je pense qu'il y a de la réflexion à avoir. Mais soyons vigilants, ce sont aujourd'hui nos grands groupes qui licencient au détriment de nos salariés, de nos concitoyens, et nous devons tous être solidaires.

Nicolas FLORIAN :

On va voter la motion. Nous souhaiterions qu'elle soit modifiée, d'autant plus qu'on la vote, en remplaçant dans le quatrième paragraphe : "C'est pourquoi la majorité du Conseil Général, par "les élus du Conseil Général" ; et à la fin à la place de la majorité départementale, par, "les élus départementaux"...

Pierre BARRAU :

À la lumière de ce qui vient d'être dit par nos collègues, bien sûr je retiens tout ce qui a été dit, mais particulièrement ce qui a été dit par notre collègue et ami Gilles Savary. Le Ministère de la Défense Nationale n'a pas l'obligation, s'il le désire, de privilégier les offres d'entreprises européennes pour la fourniture de matériel ou de réparation de matériel militaire. C'est très important cela, c'est ce que j'ai dit la dernière fois pour les vêtements des gendarmes. Et bien c'est pareil.

Nous avons en France des industries, des arsenaux, qui ont un personnel de qualité, car il faut penser que les licenciements massifs dans les arsenaux et dans les industries spécialisés de la Défense Nationale font vivre beaucoup de monde. Et surtout, il y a un savoir-faire de la part des ouvriers qui sont certainement des ouvriers spécialisés. En licenciant on perd le savoir-faire de ces ouvriers et surtout on n'apprend pas à des jeunes à faire le métier. C'est très grave. C'est pour cela que nous n'avons pas de travail à donner aux jeunes et que nous les voyons dans la rue. Quelle perspective d'emploi voulez-vous que l'on offre à la jeunesse en fermant les usines spécialisées dans l'armement, dans l'aviation, etc. ? C'est un devoir national qui incombe au Gouvernement et au Parlement de veiller à la survie des industries nationales de base, pour le matériel militaire par exemple, et surtout ne pas venir nous dire que c'est à cause de la concurrence européenne que l'on est obligé de faire cela. De toute façon, ce qui se passe actuellement, avec un libéralisme échevelé, cela ne pourra pas durer. Il va falloir que dans un temps, peut-être plus court qu'on ne le pense, ces mesures soient prises. Elles seront peut-être prises sous la pression de la rue, mais un Gouvernement français sera obligé de prendre des mesures. Nous l'avons fait en d'autres temps dans une économie dirigée que j'ai connue. On ne pourra pas laisser s'étioler l'industrie française spécialisée, dans l'armement notamment, qui dépend de la Défense Nationale, sous le couvert d'accords internationaux ou européens, qui favorisent tout simplement des groupes qui trouvent le moyen de fabriquer meilleur marché parce que la main d'œuvre est moins chère au Portugal, en Pologne ou ailleurs. Il faut défendre notre industrie en France et l'emploi en France d'abord.

M. LE PRESIDENT (Bernard DUSSAUT) :

Modification de la motion : "C'est pourquoi les élus du Conseil Général" ... et ensuite on pourrait mettre, "à l'unanimité les élus départementaux demandent au Préfet".

DECISION : LA MOTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT (Bernard DUSSAUT) :

Avant de passer à la motion suivante, je voudrais vous informer d'une réunion mardi 4 avril de 9 h 30 à 11 h 30 avec les responsables de l'Armée en Gironde, de Bordeaux, qui proposent de nous rencontrer pour nous parler de leur stratégie nationale, internationale, ainsi que l'attitude en cas de crise. Tous les élus départementaux y sont conviés ainsi que le public intéressé. Vous allez recevoir une invitation,.

MOTION RELATIVE AU C.P.E.

Présentée par Alain MAROIS

Le Gouvernement a, dans la précipitation, soumis à l'Assemblée Nationale, pendant les vacances scolaires, un amendement concernant un nouveau type de contrat de travail pour les jeunes le Contrat Première Embauche (CPE), introduit dans le projet de loi sur l'égalité des chances pour lequel il a été décrété l'urgence, puis le 49.3, tout ceci alors que la majorité actuelle est en place depuis quatre ans.

Le débat a permis de faire comprendre à l'opinion :

- qu'un jeune pourra jusqu'à l'âge de 26 ans enchaîner les CPE ; il ne peut donc s'agir de première embauche, mais d'une forme de travail précaire,
- qu'une entreprise pourra faire succéder sur un même poste des jeunes en CPE et institutionnaliser ce type de contrat,
- enfin, que le CPE après le Contrat Nouvelle Embauche (CNE) prépare bien l'avènement d'un contrat de travail unique comportant une période d'essai de deux ans,
- que le CPE est un contrat qui permet à l'employeur de licencier un salarié du jour au lendemain sans motif, ce pendant deux ans, qu'il n'y a pas d'obligation à procéder à un entretien préalable au licenciement ni à motiver la décision.

Le Gouvernement nous installe dans une société de précarité indigne d'un pays comme le nôtre. Il met, pour éviter d'être jugé sur sa politique économique, en accusation le modèle social, ceci au moment où les entreprises du CAC 40 déclarent 84 milliards d'euros de bénéfices, où quelques responsables de grands groupes quittent leur entreprise en touchant des stocks options énormes, même lorsqu'ils leur ont fait perdre de l'argent.

Il n'est pas admissible de proposer que la jeunesse débute dans la vie par des années de précarité. Les Gouvernements Raffarin et de Villepin ont offert aux entreprises : l'élargissement du contingent des heures supplémentaires, la suppression d'un jour férié, a facilité le recours à l'intérim, a déjà assoupli les règles de licenciement, modifié les fondements de la négociation collective, a supprimé les emplois jeunes, légalisé le travail de nuit à 15 ans, autorisé l'apprentissage à 14 ans ; le tout pour quel résultat...

La position du Premier Ministre est inacceptable. Il nous amène dans une stratégie d'affrontement totalement néfaste pour le pays.

Le Conseil Général de la Gironde souhaite que le Gouvernement entende et prenne en considération les demandes de plus en plus fortes qui s'expriment et retire son texte avant qu'il ne soit trop tard.

Alain MAROIS :

J'ai plus l'habitude de présenter des dossiers plus consensuels que celui-là, mais je crois vraiment que nous ne pouvons terminer cette session sans prendre position dans le débat social qui se développe dans notre pays, en Gironde, dans nos villes, dans nos communes. Ce qui est en cause ce n'est pas seulement un problème qui concerne les jeunes. Ce qui est en

cause, et beaucoup d'adultes l'ont bien compris, ce n'est pas un combat de génération, c'est un modèle de société ; et tout simplement à travers les mouvements profonds qui secouent les lycées, les universités, les entreprises, les administrations, tout simplement une revendication de dignité et de respect. Car en fait, ce qui est au cœur du mouvement qui se développe, c'est un point essentiel du texte concernant le CPE, c'est la possibilité pour un employeur de licencier un salarié du jour au lendemain sans motivation, sans entretien préalable, donc sans assumer les yeux dans les yeux sa responsabilité d'employeur face à celui qui a mis à sa disposition sa force de travail, ses mains, son cerveau, son expérience, sa formation.

Nos jeunes l'ont bien compris, et c'est pour cela que leurs revendications s'expriment avec force, ressentie très fortement au sein même de leurs familles, dans les écoles par les enseignants, dans leur entourage, je le répète par un nombre grandissant de salariés, qui a bien compris qu'une fois touché ce point essentiel du droit du travail dans notre société, c'est l'ensemble de notre édifice qui s'effiloche.

Cette revendication est une revendication de justice, et je voudrais citer ce que les jeunes lycéens de Libourne ont affiché à la porte du lycée Max Linder, une citation de Montesquieu, qui dit à peu près ceci, de mémoire : "ce n'est pas parce qu'une chose est loi qu'elle est juste, c'est parce qu'une chose est juste qu'elle devient loi".

Je crois que nous devons prendre la mesure, au-delà des postures politiques que l'on peut prendre sur ce sujet, des conséquences qu'aurait un affrontement sans issue sur ce sujet. Notre société a bâti son modèle social sur la solidarité, à l'intérieur des générations et entre générations. Comment, demain, nous tous ici, quelque soit notre âge, sur les bancs de cette assemblée, allons-nous pouvoir nous adresser aux jeunes qui sortent des lycées, des universités, d'apprentissage, en leur disant tout simplement qu'ils auront à prendre en charge notre vieillesse, notre sécurité sociale, à prendre en charge le chômage des générations précédentes, et qu'ils doivent démarrer dans la vie avec un sentiment très fort de précarité ?

Je vous demande tous d'y réfléchir et avant que chacun prenne les postures qu'appelle peut-être le combat politique, je crois que c'est fondamentalement cela qui est en jeu, et c'est pour cela que j'ai accepté de défendre cette motion qui demande au Gouvernement qu'il entende et prenne en considération les demandes de plus en plus forte qui s'expriment et qu'il retire son texte avant qu'il ne soit trop tard.

Anne-Marie KEISER :

Simplement, je voudrais, avant toute chose, réfuter un argument que l'on entend toujours à l'encontre des anti CPE. On nous traite d'archaïque, on nous traite de conservateur, tout simplement parce que nous défendons un droit du travail qui serait passéiste. Je crois que l'archaïsme serait de revenir au début de la révolution industrielle à l'époque où il n'y avait pas de droit du travail, et là on focalise beaucoup sur le CPE, beaucoup moins sur l'apprentissage à 14 ans, je crois que l'archaïsme est de revenir ou de venir à un apprentissage à 14 ans, et cela on n'en parle pas suffisamment.

Yves FOULON :

Je dirai, en préambule, que l'on n'a pas la même conception de ce qui doit être évoqué au sein de cette assemblée. Le Président maîtrise l'ordre du jour, vous avez vu il y a un instant

que le groupe auquel j'appartiens a voté sans difficulté des motions qui mettaient en avant des difficultés liées à l'exercice du pouvoir par le Gouvernement : Sogerma, les hôpitaux, la fonderie, et on s'est associé à des débats qui ont des intérêts locaux, la défense d'intérêts locaux. Je crois que ce n'est pas comme cela que l'on fait avancer les choses. Ce débat que vous nous proposez ce soir me semble un petit peu prématuré, parce que nous sommes en pleine discussion, que ce soit dans la rue ou dans les instances ministérielles, et que l'on ne sait pas, ni les uns ni les autres, comment nous sortirons de la difficulté dans laquelle finalement la France entière se trouve.

Je vais donc vous donner mon sentiment à l'égard de cette motion. Tout d'abord un constat, c'est que l'emploi des jeunes est un souci récurrent, personne n'a réussi à le traiter depuis 20 ans qu'il existe, et chaque gouvernement, chaque premier ministre, a eu l'occasion depuis 20 ans de proposer des successions de contrats qui se sont accumulés les uns et les autres, avec toujours cette précarité dans le tunnel, que ce soit les CES, CEC, les CIE, tout dernièrement les emplois jeunes...

Ne me coupez pas la parole. Chacun aura à débattre, on va au bout et vous prendrez la parole pour dire que vous soutenez telle ou telle mesure. Mais soyons corrects entre nous, ne recommençons pas à essayer d'ouvrir des incidents.

En résumé chacun a apporté sa pierre à l'édifice, les uns après les autres et personne n'a réglé ce problème.

Sur la forme, je fais partie de ceux qui ont dit qu'elle a été maladroite et qu'elle a conduit à créer le réveil de la gauche en général et cela n'a servi qu'à cela. Parce que c'est un contrat qui mérite au moins d'être essayé. Il ne vient pas annuler ceux qui existent et si les employeurs de France veulent continuer à créer des CDD, ils peuvent, des CDI, ils peuvent...

M. LE PRESIDENT (Bernard DUSSAUT) :

80 contrats à l'heure actuelle...

Yves FOULON :

Il y en a 80, s'il y en a 81 on ne va pas en mourir.

Donc sur la forme, je redis clairement que cela a été dommage d'en arriver là, cela n'a conduit qu'à soulever une réprobation générale et à alimenter le réveil de la formation que vous représentez majoritairement.

Sur le fond, en fait, cela fait apparaître un problème de fond qu'il y a entre nous, un débat qui est plus philosophique que technique. A part quelques points sur lesquels je vais revenir, il n'y a pas de choses fondamentales qui sont remises en jeu. Il y a deux points. Ce qui nous oppose c'est cette vision pragmatique des choses que vous n'avez pas. Nous, on est pour la culture de l'essai, de l'expérimentation, c'est quelque chose qui n'existe pas en France, qui est porté par le mouvement auquel j'appartiens, on dit clairement : "on a tenté beaucoup de choses, on n'a pas réussi, essayons quelque chose de supplémentaire qui ne vient pas annuler l'existant". Vous êtes contre, c'est votre droit, c'est un point de philosophie.

Le second point, c'est que nous sommes pour essayer quelque chose, plutôt que de ne rien faire, parce que personne n'a de solution miracle ou tout au moins personne n'en a proposé, et je n'ai pas entendu dans ce débat des propositions venant de qui que ce soit qui soient concrètes et que nous souhaiterions tous ensemble mettre en œuvre.

Et puis il y a un point de fond qui m'apparaît par contre très clair, et sur lequel il convient que ce gouvernement revienne, c'est le motif de rupture de ce contrat de travail. Il est impératif que nous puissions dire dans le texte les raisons pour lesquelles un employeur mettrait fin au contrat du CPE. C'est quelque chose qui est en cours de proposition, vous avez entendu le Premier Ministre, il a dit très clairement qu'il était d'accord pour discuter de cette motivation de rupture du contrat de travail. Il a dit aussi qu'il était d'accord pour discuter sur la durée de ce contrat, de mise à l'essai de deux ans. Je reviendrai un instant sur l'emploi jeune, à savoir, on l'a tous vécu dans nos collectivités, dans nos associations, quand ce contrat a été mis en œuvre qui a créé à peu près 700 000 emplois, les jeunes étaient dans une perspective de ne pas savoir si au bout de cinq ans ils seraient pérennisés ou pas. Et à part dans les collectivités locales, les collectivités publiques, où effectivement la pérennisation est arrivée parce qu'on a tous été dans une situation de conserver nos jeunes, dans de nombreuses associations beaucoup de jeunes se sont retrouvés sur le carreau.

Donc, sur le fond, on a un fossé qui nous sépare sur un plan philosophique et pas technique. En revanche, je suis parfaitement d'accord pour dire qu'il convient dans le texte de loi de régler ce problème de la rupture du contrat de travail.

Je ne veux pas être trop long, parce qu'encore une fois je considère que ce n'est pas le lieu du débat, le Conseil Général de la Gironde, et que deuxièmement ce débat vient beaucoup trop tôt parce qu'il va certainement se passer beaucoup de choses dans les heures qui viennent. En conclusion il m'apparaît nécessaire d'ouvrir le débat et de revenir à la négociation. Il apparaît être irresponsable aux associations, aux représentants des jeunes institutionnalisés de refuser de venir discuter à la table du Premier Ministre, parce qu'il est toujours bon de discuter, et ne faisons pas comme à l'origine, cette absence de discussion nous a entraîné là où nous nous trouvons aujourd'hui. Je pense qu'il faut aller dans trois directions. D'une part, l'instauration d'un contrat unique. Il faut réformer le droit du travail en profondeur. Ce contrat unique permettrait à la fois d'être flexible, permettant l'embauche, et à la fois protecteur des droits des salariés. Il convient aussi de prononcer une fois pour toute une fusion des services de l'emploi qui sont totalement inopérant aujourd'hui. L'ASSEDIC, l'ANPE, en terme de dualité, ne créent que des dysfonctionnements. Et enfin il est nécessaire de garantir une véritable formation professionnelle pour nos jeunes. Voilà trois pistes que l'on peut évoquer qui nous permettront, si on les travaille et si on les discute ensemble, de réellement répondre à l'attente concrète des jeunes très rapidement.

M. LE PRESIDENT (Bernard DUSSAUT) :

Sur les deux points que vous avez soulevés : la durée de consolidation deux ans et sur le non motif de licenciement, il y a eu au Sénat pendant une semaine des propositions dans ce sens, des discussions. Le Gouvernement n'a pas entendu ces propositions. Donc aujourd'hui on nous dit, peut-être on va aller vers ces points-là, parce que ce sont deux points clés. Il y a eu des amendements de notre groupe et du groupe UDF, pour un an, renouvelable trois mois, mais un licenciement sans motif, ce n'est pas acceptable. Dans quel état est-on le lendemain lorsque l'on va redemander du travail à quelqu'un et que l'on n'a pas su pourquoi on a été

licencié ? Est-ce que c'est technique, est-ce que c'est un manque de formation, est-ce que l'on a fait une faute ? On ne sait pas. Cela détruit les personnes. On l'a dit, on le redit, cela n'a pas été pris en compte.

Gilles SAVARY :

Je peux comprendre un peu l'embarras de notre collègue Yves Foulon. Il a raison de dire que ce n'est pas ici que va se régler la question. Nous sommes une collectivité d'élus, j'en ai fréquenté d'autres, et sur des sujets de portée générale, fussent-ils très politiques, j'ai déjà vécu des prises de position, en particulier à la mairie de Bordeaux, sur des sujets nationaux. Il se trouve que ce sujet-là, n'est pas sans incidence sur le Conseil Général, je le dis très clairement. Derrière la précarité organisée de l'emploi, il y a la précarité du logement. Vous savez qu'aujourd'hui, sans attendre le CPE, toutes les personnes qui ont des contrats de travail à durée déterminée ont de très grosses difficultés à trouver un logement, parce que nous pensons tous que le logement c'est le logement social ; le parc social c'est 20 % du parc de logement. Donc si aujourd'hui on est face à des propriétaires qui systématiquement, et je les comprends en tant que propriétaires, demandent des cautions et essaient de se mettre dans les perspectives d'avenir avec leurs locataires, nous allons avoir des difficultés directes qui vont se répercuter sur nos services sociaux, car la précarité dans le travail va vers la précarité absolue. Donc je crois que c'est très important à noter, et à ce titre-là il me semble que nous sommes fondés à nous exprimer.

J'ajoute aussi, et je pense qu'on peut tous en convenir, on voit ce que nous coûte l'APA aujourd'hui, nous voyons ce que nous coûtent les personnes âgées. Imaginons ce que vont nous coûter les personnes âgées de la génération des grands précaires d'aujourd'hui ? Imaginons ce que cela va donner quand ils vont arriver dans 20 à 30 ans dans l'incapacité totale de payer une place, même de maison de retraite de bas de gamme.

Pour produire une société précaire ouvertement, c'est demain la mettre à la charge d'une génération et de collectivités comme les nôtres qui auront des difficultés considérables à les supporter. Je crois qu'il n'est pas incongru, très franchement, que l'on prenne une position sur ce sujet.

Au niveau de la forme, je crois que nous partageons tous, enfin du moins c'est mon sentiment, la nécessité de profondes réformes de la société française, y compris d'ailleurs du droit du travail. Je ne suis pas conservateur, je pense que l'on ne peut pas vivre le monde d'aujourd'hui avec un environnement légal qui date des années soixante, pour des tas de raisons. Mais justement je crois que nous avons à parler franc aux français et à mettre en œuvre une pédagogie de la réforme qui donne sa part à la concertation préalable et à l'explication.

Rarement j'ai vu un Gouvernement, et Dieu sait s'il y en a qui ont des difficultés à faire comprendre une réforme, qui soit à ce point buté, et je dois vous avouer que je suis surpris de la posture de Monsieur de Villepin. Je pensais que cet homme avait une vision de la charge publique, de la responsabilité qui lui est confiée, et une connaissance du pays, qui l'amèneraient à prendre un peu plus de précaution. Car en réalité ce mouvement a démarré très lentement, et il faut beaucoup d'entêtement pour que l'on en arrive au paroxysme que l'on est en train de vivre, et on aura rarement vu cela. Rarement la société française n'était aussi plastique et ouverte à des réflexions de fond, et rarement un gouvernement n'aura construit un

tel blocage des réformes, ce qui me paraît extrêmement grave pour l'avenir et la suite des évènements.

Sur le fond, je ne sais pas si vous pouvez dire qu'il y a un tel fossé philosophique, car vous et nous, on n'a pas arrêté de flexibiliser la société française depuis 20 à 25 ans. S'il y a une tendance, Yves Foulon, c'est quand même de sortir de l'emploi à vie en CDI qui était la norme absolument générale dans les années 60 à 70. L'intérim s'est banalisé, les CDD, les contrats aidés. On peut licencier aujourd'hui, la preuve on vient d'en parler, Sogerma, Le Belier. Et aujourd'hui je pense que la différence philosophique entre vous et nous, c'est que vous, vous croyez qu'il faut surenchérir sans fin jusqu'aux salaires et à la précarité chinoise. Il n'y a pas de point d'arrêt. Aujourd'hui ce que nous dit Monsieur Selières c'est : "je pourrais recruter si je peux licencier", sauf qu'il licencie depuis 20 ans et il ne recrute pas. C'est cela le sujet. Il n'est interdit à personne de licencier, nous avons des contrats de travail, y compris des CDI qui sont totalement récusables. Et je pense qu'aujourd'hui ajouter à cela la précarité, c'est complètement déstructurer la société française, c'est aggraver le déficit social, et ce n'est pas forcément créer un emploi supplémentaire, car je n'ai jamais cru que le contrat de travail faisait l'emploi. Ce qui fait l'emploi c'est le niveau de croissance, c'est le pouvoir d'achat de la société française, c'est la capacité d'avoir un marché intérieur dynamique. Et quand cela marche bien pour un chef d'entreprise, il recrute. Je ne parle pas des grands groupes qui licencient maintenant même quand ça marche bien. Et ne faisons pas d'amalgame, les petits chefs d'entreprises, PME PMI, n'ont aucune envie de licencier et n'ont aucune envie que leurs affaires régressent, et ils ne vont pas recruter parce qu'ils ont un contrat précaire. Je pense que là le Gouvernement fait totalement fausse route, et s'il y a deux mesures à prendre c'est augmenter les bas salaires parce qu'on a une panne de pouvoir d'achat et de croissance, et c'est probablement de baisser les charges sur les petites entreprises, en ne confondant pas le charcutier du coin et le grand patronat international ou celui du CAC 40.

Philippe PLISSON :

En fait il ne faut pas du tout confondre la manière dont les choses ont été traitées, en particulier pour les jeunes, entre un gouvernement de gauche et un gouvernement de droite. Les contrats dont on parlait tout à l'heure, les CES et les CEC, ne s'adressent pas forcément à la jeunesse, mais à des gens en situation difficile, de précarité, de chômage, mais pas spécifiquement ciblé sur les jeunes. Le contrat mis en place par la gauche, c'était le contrat jeune qui a donné de bons résultats, qui a permis de mettre le pied à l'étrier à beaucoup de jeunes, et qui a été supprimé par votre gouvernement dès qu'il est arrivé. Donc cela est la réalité des choses. Alors aujourd'hui, c'est le CPE. Il ne faut pas oublier le CNE, son grand frère, en fait c'est un autre système, une autre conception des choses, c'est institutionnaliser la précarité, nous sommes victimes aussi de la surenchère maintenant entre Messieurs Sarkozy et de Villepin qui font chacun de leur côté le maximum en direction de leur électorat. Monsieur de Villepin l'a dit très clairement : "je réponds à mon électorat, je ne retirerai pas le CEP parce que mon électorat l'attend". Son électorat l'attend, mais je pense que son électorat est en train de se réduire aujourd'hui. Même le MEDEF d'ailleurs ne l'avait pas demandé, on est allé beaucoup plus loin que ce que le MEDEF espérait, il était très ennuyé d'ailleurs par rapport à cela. Donc ce sont finalement des ouvriers et des employés taillables et corvéables à merci. C'est le retour au 18^{ème} siècle, les employés "kleenex", le libéralisme sauvage dans toute son horreur, c'est vraiment un choix de société aujourd'hui. Vous avez fait le choix vraiment politique de ce libéralisme sauvage, vous l'assumez mais vous avez raison. Vous disiez que c'est le retour de la gauche, effectivement, il y a là vraiment deux conceptions qui

s'affrontent, la vôtre, elle est de droite, vous l'assumez c'est bien. Et il y aura en face celle de la gauche. On comptera demain les gens dans la rue et si cela continue comme cela, merci de continuer, la gauche va retrouver son unité et va se ressouder autour de ses valeurs, et je suis content de constater que ce ne sont pas les vôtres.

Jean-Jacques PARIS :

C'est bien que l'on puisse débattre de cela aussi, parce que des milliers de jeunes dans le Département sont concernés, donc cela nous concerne en tant qu'élus locaux. On est aussi concerné que n'importe élu national. Les jeunes vivent chez nous, à Arcachon, à Bègles ou à Libourne. Donc c'est bien que l'on se prononce, et demain ce sera encore mieux si beaucoup d'élus plus que d'habitude participent à la manifestation, je vous le dis en passant, parce que les jeunes ont besoin de cela.

J'étais invité cette semaine à un débat à l'université, et je peux vous dire que les jeunes demandent du politique, ils demandent de parler avec nous ; c'est important que l'on y aille. Ce qu'ils nous demandent le plus, ce n'est pas seulement de les soutenir, mais de leur faire des propositions. Les débats auxquels j'ai assisté étaient intéressants, parce qu'ils veulent savoir quelle est l'alternative à tout cela, ils veulent que l'on en débattre. Ils n'ont pas eu l'occasion de le faire parce qu'ils ont été pris jusqu'à présent par leur scolarité ou par leurs études. Mais ce qui est sûr, ils ne veulent pas que l'on aménage le CPE, il faut bien l'entendre, ils veulent qu'on retire le projet pour pouvoir ensuite discuter de manière intelligente sur ce qu'il faudrait faire pour répondre à l'emploi des jeunes, et comment faire reculer la précarité.

Ma réponse est forcément insuffisante et elle demande encore à réfléchir, parce que peut-être que personne n'a la science infuse sur la question. Cela fait 20 ans que l'on multiplié les mesures, comme cela a été dit par Gilles Savary, qui se sont ajoutées à d'autres mesures, et toutes ont été sur le même angle. C'était réduire le coût du travail. C'est cela depuis 20 ans ce que l'on essaie de faire, réduire le coût du travail, exonérer les charges sociales. Je crois que l'on en est à 200 milliards d'exonération de charges sociales, mais cela n'a pas donné d'emplois, au contraire on a continué à avoir de grandes difficultés. Donc si on peut admettre que les conditions de la production aujourd'hui des biens et des services demandent plus de mobilité, parce qu'il y a plus de déplacements, plus d'échanges, on peut l'admettre, on peut regarder le réel. Mais on n'a pas besoin de proposer à notre jeunesse d'être victime de cela.

Nos grands parents ont fait bien mieux que nous dans ce domaine. Il faut répondre à la précarité par la sécurité. Il faut mettre en place la sécurité des parcours de formation ou d'emploi, et pour le faire il faut se donner les moyens. Je crois que plutôt que de baisser le coût du travail, il vaudrait mieux conserver tous ces moyens financiers pour peut-être réduire le coût du crédit, et chaque fois qu'une entreprise investirait avec de l'emploi, on pourrait l'aider à emprunter pour le faire, avec un coût du crédit diminué, d'autant plus qu'il y aurait de l'emploi. C'est-à-dire qu'il faut que les pouvoirs publics soient incitateurs à créer de la stabilité, de la sécurité d'emploi, et non pas à créer de la précarité qui, elle, au lieu de créer de l'emploi le démolit. Pourquoi ? Parce que la précarité crée de la concurrence encore plus, et encore plus de concurrence entre les territoires et les personnes elles-mêmes.

Donc c'est cela que les jeunes attendent, que l'on ait ce vrai débat, et pour avoir ce vrai débat il faut retirer le CPE. C'est ce que je dirai à notre collègue Yves Foulon, lui qui a des

amitiés au plus haut sommet de l'Etat, qu'il conseille non pas que l'on fasse l'essai du CEP mais qu'on le retire pour discuter et déboucher sur des propositions.

Gilbert MITTERRAND :

Je retiens de l'argumentation de Yves Foulon : "ce n'est pas le lieu, ce n'est pas le moment", et incidemment il nous dit "parce qu'il va se passer des choses, en particulier sur le plan des motivations du licenciement". Il va se passer des choses. On espère tous. Quoi ? On n'en sait rien encore. Mais ce n'est pas le lieu, ce n'est pas le moment ! Sur le lieu, Gilles Savary a déjà répondu, cela se fait partout, donc ce n'est pas un bon argument.

Sur le moment, je voudrais dire que c'est précisément parce que le combat a été mené avant qu'il risque justement maintenant de se passer quelque chose dans les heures qui viennent, comme vous vous en félicitez. Donc le combat il faut le mener avant, c'est ce que nous faisons encore, en vous proposant cette motion. Cette motion y participe et devrait vous aider à voir votre vœu exaucé sur les améliorations qui pourraient être apportées au CPE. Mais en fait, le désaccord de forme que vous avez signalé cache toujours le désaccord de fond, c'est une façon de ne pas le dire mais il y a désaccord de fond, mais vous avez eu le courage de le dire qu'il y avait désaccord de fond, seulement en le faisant porter sur un seul point. Nous n'avons pas la culture de l'expérimentation. Et vous vous l'auriez ce texte le prouverait. Je dis que là il y a peut-être erreur d'analyse, parce que l'expérience, l'expérimentation de faire une loi de cette façon en force, en introduisant par amendement au cours d'une discussion qui ne l'avait pas prévu, de faire, comme il était dit là, décréter l'urgence, puis le 49.3 sans concertation ni négociation. Tout cela a échoué, je veux dire que l'expérimentation nous prouve que faire de cette façon est une grave erreur. Et comme on a maintenant l'expérimentation, cela fait plusieurs semaines que dure cette affaire, tirons-en les conséquences ensemble, retirons cette façon de faire et ce texte, reprenons le vaste chantier de l'emploi des jeunes, et ouvrons de nouvelles discussions là où elles doivent se passer. Mais notre devoir est de dire ici que sur le seul argument de fond que vous avez apporté, nous pouvons tous constater que l'expérimentation des procédures utilisées et des méthodes ne sont pas les bonnes, et qu'il faut peut-être commencer par faire table rase du passé récent et de remettre cela sur le chantier.

M. LE PRESIDENT (Bernard DUSSAUT) :

Je vais mettre aux voix cette motion. Je constate que le contenu des cinq motions aura fait plus de débat. On aura passé plus de temps sur les motions en débat que sur le reste de l'ordre du jour. Donc le contenu des motions était très intéressant et très important.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT (Bernard DUSSAUT) :

Je vous remercie. Bonne soirée. Et à mardi pour ceux qui peuvent venir.

La séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire de Séance,

**Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde**

Le Président du Conseil Général,

**Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde**